



COMITE SYNDICAL

Réunion du 11 juillet 2024

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte, en session ordinaire, sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président, convocation adressée par M. le Président le 05 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Roger BERNARD, Joël BOBINEAU, Stéphane BOUILLAUD, Philippe DELAHAYE, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Nicolas CELLIER, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER,

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de vingt et un, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré :

Délibération n°	Objet	Décision
2024-38-CS	Nomination d'un secrétaire de séance	Nomme
2024-39-CS	Arrêt du PV du CS du 23 mai 2024	Arrête
2024-40-CS	Compte-rendu des décisions prises du Président	Prend acte
2024-41-CS	Modification représentant CC.PFV - Roger Bernard	Prend acte
2024-42-CS	Modification membres du bureau	Proclame Jean-Paul RIVIERE
2024-43-CS	Appel contributions 1er semestre 2024	Adopte à l'unanimité
2024-44-CS	Budget primitif 2024 – Décision modificative N°1	Adopte à l'unanimité
2024-45-CS	Avenants ReCYCLE	Adopte à l'unanimité
2024-46-CS	Attribution du marché d'Appel d'Offre - Carburant	Adopte à l'unanimité
2024-47-CS	Plan de lutte contre les déchets abandonnés – Actions 2024	Adopte à l'unanimité
2024-48-CS	Rapport d'activités 2023	Adopte à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Le Président,

Stéphane GUILLON

Document mis en ligne sur le site internet du Sycodem Sud Vendée et affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22/07/2024.



DELIBERATIONS COMITE SYNDICAL DU 11 juillet 2024

Le Président atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations le 15 juillet 2024.

Document publié sur le site internet du Sycodem Sud Vendée pour une durée minimale de 2 mois à compter du 22 juillet 2024.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an deux mille vingt-quatre , le 11 juillet à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 5 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE, Roger BERNARD.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER.

Etaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2024-38-CS NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comité syndical nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Nomme** en qualité de secrétaire de séance **M. Nicolas CELLIER**.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON



Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-quatre , le 11 juillet à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 5 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE, Roger BERNARD.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER.

Etaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2024-39-CS ARRET DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23 MAI 2024

M. le Président demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler sur le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 23 mai 2024 transmis par mail avec la convocation. Aucune remarque n'est formulée.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Arrête** le procès-verbal de la séance du 23 mai 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER

Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

**COMITÉ SYNDICAL**Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-quatre , le 11 juillet à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 5 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE, Roger BERNARD.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER.

Etaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2024-40-CS COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU PRESIDENT

Monsieur le Président présente les engagements des dépenses détaillés dans le tableau en annexe.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** des décisions prises et présentées ci-dessus par le Président du Sycodem Sud-Vendée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER



Le Président,
Stéphane GUILLON

Sycodem
Sud Vendée



LISTE DES ENGAGEMENTS DU 16/05/2024 AU 21/06/2024

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Tiers	Objet	Montant TTC
STYX	ACQUISITION PDA LOGISCAN	1 800.00
VIZZIA	ACHAT 2 CAMERAS VIDEO -DEPOT SAUVAGES	49 200.00
ROMAIN Motoculture	AQUISITION BROYEUR BRANCHE VEGETOR	30 492.00
E COLLECT	PIECES DETACHEES PLATEFORME ELEVATRICE	11 822.00
QUADRIA SAS	COMPOSTEURS PLASTIQUES 345L/ 445L /620L	9 288.05
	TOTAL	102 602.05 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Tiers	Objet	Montant TTC
CAVAC	DIVERS MATERIELS COMPOSTAGE	683.90
E COLLECT	DIAGNOSTIC ECOBAC SUR PARC DIE AVANT POSE	2 485.08
BREM'O ENERGIE	REPLACEMENT CHAUFFE EAU DECHETERIE BENET	782.16
SCEA VIEL AUZA	BROYAGE DECHETS VERTS RESS. FLC	2 490.00
ALYATIS	LICENCES ANTIVIRUS	866.54
PUMAtlantic	REPARATION SOUDURE CONTAINER PAPIER	780.00
GARAGE SDPL	REPARATION DC-805-TZ	976.61
GARAGE SDPL	REPARATION EL-749-EF	866.93
STAR TRUCKS	REPARATION EF-869-WF	616.15
FLEX HYDRO	ENTRETIEN ANNUEL BENNE ELEC GR-796 WH	1 311.50
VIZZIA	ABT ANNUEL ET ASSISTANCE TECHNIQUE VIZZIA	5 508.00
GUYONET PUB	SIGNALETIQUE POINTS DE COMPOSTAGE	2 698.69
FAUN	REPARATION DS-056-AG	1 793.62
GUYONET PUB	ADHESIFS SIGNALETIQUE DIE	1 670.07
HEBERT GAUDERIC	REPARATION MUR EN PIERRE	1 160.00
AUBERT PNEUS	REPARATION DS-056-AG	3 876.83
AUBERT PNEUS	REPARATION EL-749-EFL	3 524.66
AUBERT PNEUS	REPARATION ROUE SUR EF-869-WF	1 075.06
PUMAtlantic	REPARATION EL-749-EF	1 593.60
COLLECTAL	SERRURES AUTOMATIQUES TRIANGULAIRES	524.16
IMPRIM LIO	L'AVIS DES DECHETS N°35	1 982.34
LA POSTE	DISTRIBUTION BAL L'AVIS DES DECHETS N°35	5 201.90
FC PRO	CONTRAT DE FORMATION TESTS CACES	984.00
	TOTAL	43 451.80 €

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-quatre , le 11 juillet à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 5 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE, Roger BERNARD.

Étaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER.

Étaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2024-41-CS

**MODIFICATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE FONTENAY-VENDEE AUPRES DU SYCODEM SUD-VENDEE**

Monsieur le Président fait part de la délibération de la Communauté de Communes Pays Fontenay Vendée prise lors du conseil communautaire du 27 mai 2024 désignant un nouveau délégué auprès du Sycodem Sud-Vendée suite à la démission de M. Marc Tudeau de Mouzeuil St Martin. Ce nouveau représentant est M. Roger BERNARD, également élu de Mouzeuil St Martin.

Monsieur le Président déclare M. Roger BERNARD installé en qualité de membre du Comité Syndical de Sycodem Sud-Vendée.

Le Comité Syndical,

- **PREND ACTE** de l'installation de M. Roger BERNARD au Comité syndical et de son intégration dans les commissions suivantes : Gestion et Communication.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

A Fontenay-le-Comte le 11 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER

Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

**COMITÉ SYNDICAL**Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an deux mille vingt-quatre , le 11 juillet à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 5 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE, Roger BERNARD.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER.

Etaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2024-42-CS MODIFICATION DES MEMBRES DU BUREAU DU SYCODEM SUD-VENDEE

Monsieur le Président fait part du souhait de démission de M. Sébastien ROY. Ce dernier devra faire sa demande auprès de la CC Pays de Fontenay-Vendée. M. ROY est membre du bureau et souhaite démissionner de cette fonction. Par conséquent un nouveau membre doit être élu.

Le Président de l'assemblée rappelle les Statuts du Syndicat, et notamment l'article 6 relatif à la composition du Bureau : « Le Comité Syndical élit en son sein un Bureau composé d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, d'un ou plusieurs autres membres. Le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par le Comité Syndical, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci (soit 6) ».

Monsieur le Président propose la candidature de M. Jean-Paul Rivière, délégué de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée. Aucun autre candidat se présente.

Les membres du bureau sont élus au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue. Le Comité syndical décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Procédure de vote

- **Est candidat M. Jean-Paul RIVIERE**

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

- a. Nombre de présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... ..1
- b. Nombre de votants.....12
- c. Nombre de bulletins blancs..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés.....12
- f. Majorité absolue..... 6

A obtenu : Jean-Paul Rivière – 12 (douze) voix

Vu les résultats du scrutin,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCLAME Jean-Paul RIVIERE membre du bureau

RAPPELLE que les membres du bureau sont :

GUILLON Stéphane	Président	Délégué CC.VSA
BOUILLAUD Stéphane	1 ^{er} Vice-Président	Délégué CC.PFV
PAGEAUD Lionel	2 ^{ème} Vice-Président	Délégué CC.PFV
MASSON SOULARD Catherine	3 ^{ème} Vice-Présidente	Délégué CC.VSA
BOUTEILLER Gilles	Membre du bureau	Délégué CC.VSA
DUPAS Laurent	Membre du bureau	Délégué CC.PFV
RIVIERE Jean-Paul	Membre du bureau	Délégué CC.PFV

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

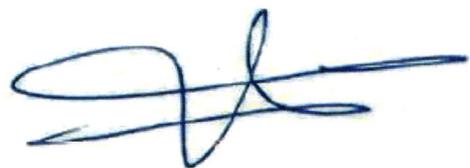
A Fontenay-le-Comte le 11 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON



Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an deux mille vingt-quatre , le 11 juillet à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 5 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE, Roger BERNARD.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER.

Etaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2024-43-CS	APPEL DE COTISATIONS PREVISIONNELLES DES STRUCTURES MEMBRES CORRESPONDANT AU 1^{er} SEMESTRE 2024
----------------------	--

Monsieur le Président rappelle que la redevance incitative est émise à terme échu et que les cotisations auprès des structures membres correspondent au produit de la redevance sur la période considérée.

Vu le CGCT et l'article L.2333-76,

Vu les statuts du Sycodem,

Vu la délibération 2019-53-CS qui approuve la facturation de la redevance incitative à terme échu,

Vu la délibération 2022-51-CS qui approuve les modalités tarifaires pour la redevance d'enlèvement des déchets à compter du 1er janvier 2023,

Considérant le produit de la redevance incitative du 1er semestre 2024 pour les deux structures membres :

Communauté de Communes Pays de Fontenay Vendée : 1 859 583.52 €

Communauté de Communes Vendée Sèvres Autise : 784 064.02 €,

Considérant que le produit est appelé auprès des structures membres selon une périodicité trimestrielle,

Vu le tableau des cotisations des structures membres ci-dessous calculé selon une échéance trimestrielle :

	C.C. PAYS FONTENAY VENDEE	C.C. VENDEE SEVRE AUTISE
Juillet 2024	929 791.76 €	392 032.01 €
Octobre 2024	929 791.76 €	392 032.01 €
TOTAL	1 859 583.52 €	784 064.02 €

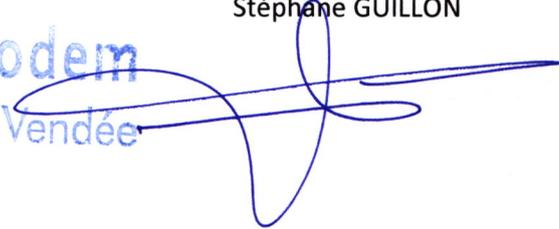
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
FIXE la cotisation des structures membres ainsi que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER



Le Président,
Stéphane GUILLON



Département : VENDEE
Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an deux mille vingt-quatre , le 11 juillet à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 5 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE, Roger BERNARD.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER.

Etaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2024-44-CS | BUDGET PRIMITIF 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Président rappelle que la benne électrique était éligible à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) dans la catégorie mobilité durable. Le Sycodem a déposé un dossier de demande DSIL pour 2024 dans cette catégorie. Le Préfet a décidé d'attribuer au Sycodem une dotation de 42 000 Euros (DSIL verte).

De nouvelles dépenses doivent être inscrites au budget :

- augmentation de l'enveloppe budgétaire pour le terrain près de la déchèterie de Fontenay le Cte,
- acquisition d'un broyeur pour la somme de 25 410 € HT soit 30 492 € TTC (Fonds vert),
- acquisition de caméras de captage vidéo pour un montant de 41 000 € HT soit 49 200 € TTC (Citéo),
- aménagement d'un container pour la matériauthèque.

Sur le rapport et la proposition de M. le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42- 2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,

Vu la délibération n°2024-21-CS du 28 mars 2024 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2024,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget du Syndicat,

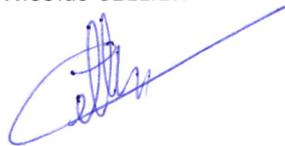
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget primitif comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Compte 2111 – Terrains nus	15 000 €	Compte 13362 - DSIL	42 000 €
Compte 21828 – Autres matériels de transport	30 500 €		
	-58 700€		
Compte 21838 – Matériel informatique	49 200 €		
Compte 2188 – Autres immos corporelles	6 000 €		
TOTAL	42 000 €	TOTAL	42 000 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER



Le Président,
Stéphane GUILLON

Sycodem
Sud Vendée



Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an deux mille vingt-quatre , le 11 juillet à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 5 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE, Roger BERNARD.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER.

Etaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2024-45-CS	MAPA REHABILITATION ET EXTENSION D'UN BATIMENT A USAGE D'ATELIER DE REPARATION DE CYCLES - AVENANTS
----------------------	--

Monsieur le Président rappelle que le marché pour réaliser les travaux du projet RE-CYCLE a été initié conformément à la procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du décret 2021-357 du 30 mars 2021 relatif aux marchés publics.

A ce jour, il apparaît nécessaire de conclure des avenants pour plusieurs lots, à savoir :

Lot 1 - Terrassement-VRD-Aménagements extérieurs – Titulaire RINEAU TP

A la demande du maître d'ouvrage, il a été réalisé un devis modificatif des aménagements extérieurs (travaux en moins : passage caméra, essais à la plaque, réseaux eaux pluviales, bordures béton, voirie en enrobé, marquage au sol, clôture, bande de guidage podotactile ; portail coulissant motorisé, travaux en plus : voile anti contaminant, voirie en empierrement, sablage calcaire, accès déchèterie, support containers maritimes, clôtures portail manuel).

Lot 2 - Démolition - Gros œuvre – Titulaire GUILLEBEAUD

A la demande du maître d'ouvrage, il a été réalisé un devis modificatif. (Travaux en moins : Suppression socle béton, évacuation des remblais) travaux en plus : Piquetage de l'enduits existants intérieurs, travaux sur pierre d'encadrement et chaines d'angles).

Lot n°3 - Charpente et bardage métallique – Titulaire GUYONNET

A la demande du maître d'ouvrage, il a été réalisé un devis modificatif pour l'aménagement intérieur en bardage métallique.

Lot n°5 Menuiserie extérieure – Co-titulaires VTM et DECOTIGNUE

A la demande du maître d'ouvrage, il a été réalisé un devis modificatif pour la suppression d'un local onduleur.

Lot n°6 - Cloisons sèches – Menuiserie intérieure – Co-Titulaires BROSSET et DECOTIGNIE

A la demande du maître d'ouvrage, il a été réalisé un devis modificatif pour l'aménagement intérieur en bardage métallique et la suppression du placo, ainsi que la réalisation de la banque d'accueil

Lot n°7 – Peinture – Faïence – Titulaire ADC Peinture

A la demande du maître d'ouvrage, il a été réalisé un devis modificatif (Travaux en plus : Application de joints acrylique sur l'aggloméré extérieur et peinture, Travaux en moins : suppression de la peinture et raccords de carrelage/faïence en raison de la suppression de la pose de placo.)

Lot n°8 – Electricité – Titulaire SEBELEC

A la demande du maître d'ouvrage, il a été réalisé un devis modificatif pour la pose des panneaux photovoltaïques sur les conteneurs maritimes et non sur la toiture.

Lot n°9 Plomberie-chauffage-ventilation Titulaire BREM'O

A la demande du maître d'ouvrage, il a été réalisé un devis modificatif pour l'installation d'une climatisation.

Vu le projet RE-CYCLE,

Vu la délibération n°2022-25-CS approuvant le projet RE-CYCLE,

Vu la délibération n°2023-46-CS portant attribution des marchés de travaux du projet RE-CYCLE,

Considérant l'intérêt de procéder aux modifications demandées,

Considérant le tableau récapitulatif des 8 avenants ci-après,

Le **Comité syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les avenants tels que présentés ci-dessous,

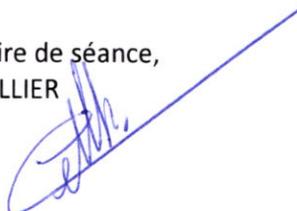
AUTORISE le Président à signer lesdits avenants ainsi que tout document utile à l'application de la présente décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour extrait conforme,

A Fontenay-le-Comte le 11 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON



Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 22/07/2024



ID : 085-258500446-20240711-2024_45-DE

MAPA ReCYCLE

LOTS	Titulaires	Montant initial € HT	Avenant € HT	% Ecart	Nouveau montant € HT	Nouveau montant € TTC	Description travaux modificatifs
1 - Terrassements - VRD - Aménagements extérieurs	RINEAU TP	50 570.00 €	-6 370.00 €	8.62%	46 209.00 €	55 450.80 €	Demande MO Aménagement extérieur
			-2 656.00 €				Remplacement assainissement individuel suite annulation asst collectif
			4 665.00 €				
2 - Démolition - Gros œuvre	GUILLEBEAUD Bâtiment	46 082.82 €	2 719.00 €	5.90%	48 801.82 €	58 562.18 €	Piquetage + travaux sur pierres d'encadrement
3 - Charpente Bardage métallique	GUYONNET Constructions métalliques	36 063.00 €	3 700.00 €	10.26%	39 763.00 €	47 715.60 €	Aménagement intérieur en bardage métallique en remplacement du placo
4 - Couverture bac acier Etanchéité	OUEST ETANCHE	17 109.14 €	0.00 €	0.00%	17 109.14 €	20 530.97 €	Erreur administrative non acté dans l'AE mais budgété au Sycodem. Pas d'avenant (-2975.31 €)
5 - Menuiserie extérieure Métallerie	SAS VTM	13 468.17 €	-4 510.00 €	9.29%	8 958.17 €	10 749.80 €	Suppression local onduleur
	AF DECOTIGNIE	40 888.00 €	-2 560.00 €		38 328.00 €	45 993.60 €	Ensemble mixte 4 vantaux
6 - Cloisons sèches Menuiserie intérieure	BROSSET	5 417.25 €	-4 021.75 €	19.81%	1 395.50 €	1 674.60 €	Moins value suite suppression du placo
	AF DECOTIGNIE	4 507.75 €	2 055.00 €		6 562.75 €	7 875.30 €	Suite mise au point banque d'accueil
7 - Peinture - Faïence	ADC Peintures	7 557.80 €	-241.50 €	3.20%	7 316.30 €	8 779.56 €	Moins value suite modification aménagement intérieur
8 - Electricité	SEBELEC 85	28 714.09 €	2 666.97 €	9.29%	31 381.06 €	37 657.27 €	Support pose panneaux photovoltaïques
9 - Plomberie Chauffage - Ventilation	BREM'O ENERGIE	36 975.55 €	-4 753.80 €	2.02%	36 231.75 €	43 478.10 €	Avenant 1 validé le 23.02.24 - Diminution cue eau de pluie : -4 753.80 €
			4 010.00 €				Rajout d'une climatisation
Total		287 353.57 €	-5 297.08 €		282 056.49 €	338 467.79 €	

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an deux mille vingt-quatre , le 11 juillet à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 5 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE, Roger BERNARD.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER.

Etaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2024-46-CS	ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES OUVERT « FOURNITURE EN VRAC DE CARBURANT »
----------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique (CCP),

Monsieur le Président indique aux membres du comité syndical que Sycodem Sud-Vendée a lancé un marché relatif à la fourniture en vrac de carburants (Gazole et Gazole non routier). Il précise que ce marché a été lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du CCP, pour une durée de quatre ans à compter de la date de sa notification.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un marché ordinaire, unique, à prix unitaires. Les quantités données dans le Détail Estimatif Quantitatif sont indicatives et n'engagent pas le Sycodem. Elles sont données pour permettre à l'entreprise d'établir une offre. Seuls les prix unitaires du Bordereau des Prix Unitaires sont contractuels et s'appliqueront aux quantités réellement exécutées.

A la date limite de remise des propositions fixée au 1er juillet 2024 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation des entreprises
1	TOTALENERGIES PROXI NORD OUEST
2	PICOTY OUEST

Monsieur le Président précise que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique dans un second temps que la Commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 juillet 2024 à 9h30 pour l'attribution du présent marché.

Après analyse et classement des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de sélection des offres annoncés dans le règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation de l'entreprise	Classement	Montant estimé, non contractuel, en € HT sur la durée totale du marché
1	TOTALENERGIES PROXI NORD OUEST	1	618 849.08 € HT

Considérant que les candidats satisfont aux conditions de participation,
Considérant la décision d'attribution prise par la Commission d'appel d'offres,

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical est invité à délibérer pour **admettre** les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation et **autoriser** Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché et le charger de procéder à sa notification.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (13 Oui, 0 Non, 0 Abstention) :

ADMET les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,
AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces constitutives du marché susmentionné à intervenir avec l'opérateur économique retenu par la Commission d'appel d'offres, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération, et le charge de procéder à sa notification.

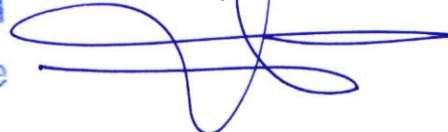
Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON



Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

**COMITÉ SYNDICAL**Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

<i>Membres</i>		L'an deux mille vingt-quatre , le 11 juillet à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 5 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE, Roger BERNARD.

Étaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER.

Étaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2024-47-CS | PLAN DE LUTTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES – ACTIONS 2024

M. le Vice-Président, Stéphane BOUILLAUD, explique qu'il est proposé un Plan d'Actions de Lutte contre les Déchets Abandonnés pour 2024. Ce Plan sera ensuite envoyé à Citeo pour prétendre aux soutiens financiers sur l'année 2 (2024).

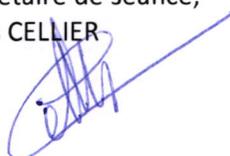
Le bilan des tables-rondes des 3 et 6 juin est en cours de rédaction. Les résultats tirés de ces échanges viendront abonder le Plan d'actions 2024.

M. le Président propose de voter le plan d'action joint en annexe et précise qu'il pourra évoluer en cours d'année (Certaines actions marqués en jaune sont récurrentes d'une année sur l'autre).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE le Plan de d'Actions 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER



Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON



1	Utilisation par les communes des bacs "dépôts sauvages" mis à disposition par le Sycodem, collectés gratuitement
2	Dépôts gratuits en déchetterie pour les dépôts sauvages collectés par les services communaux
3	Carte d'accès pour dépôts gratuits en PAV attribuées aux structures (autres que communes) par structures qui ont fait du ramassage de déchets abandonnés, tel que IME (Institut Médico-Éducatif), bailleur social (Vendée Habitat), habitants
4	Pilotage des actions du PLDA
5	Recrutement d'un agent de prévention des déchets abandonnés à mi-temps pour la mise en place du PLDA (étude + sensibilisation)
6	Installation de corbeilles bi-flux (emballages/autres déchets) dans l'espace public. Objectif : identification de celles qui fonctionnent le mieux et retrait des autres. Et réflexion sur le type de matériel pour limiter les débordements.
7	Location d'une micro-benne sur une durée de 6 mois pour prêt aux agents de la ville pour ramassage des déchets abandonnés
8	Hotspot identifié : nivellement du site, condamnation de l'entrée par des pierres, affichage interdisant les dépôts
9	Action (à déterminer) auprès des bailleurs/propriétaires/services sociaux comme relais auprès des nouveaux locataires sur les obligations et services en matière de déchets.
10	Intervention auprès du jeune public ou du public adulte comme relais de sensibilisation, sous forme d'animation
11	Caractérisation des déchets diffus collectés par la ville (toute la ville) une fois par an. Réflexion sur la saisonnalité.
12	Communication sur les solutions pour éliminer les encombrants afin de limiter leur présence au pied des colonnes en point d'apport volontaire qui pourrait appeler d'autres déchets tels que les emballages ménagers
13	Spectacle de sensibilisation orienté "prévention-geste d'abandon" envers le grand public. Choix du prestataire à faire.
14	Installation de caméras de détection sur les hotspots les plus actifs.
15	Équiper gratuitement de serrures les bacs jaunes des usagers dans les zones exposées au vent
16	Opérations "Nettoyons la nature", de manière régulière ou ponctuelle (achat de pinces, sacs de tri, prêt de matériel). Environ 5 nettoyages. Pilotage par les communes et associations
17	Communication auprès des organisateurs de manifestations publiques (sportives, culturelles, festives) sur les bonnes pratiques en matière de déchets dans la convention de prêt de matériel (environ 100 conventions par an) : bac de tri, gobelets
18	Affichage préventif amovible près des PAV pour décourager les dépôts sauvages
19	Rencontre avec les élus/représentants des communes du groupement pour élaborer diagnostic (recensement de ce qui est déjà mis en place et leurs besoins)
20	Recensement et cartographie des hotspots + comptage selon méthode AVPU (IOP)
21	Communication sur la prévention des déchets abandonnés dans "L'Avis des Déchets", presse, Facebook, applications municipales
22	Affichage informatif (autocollant sur les bacs) sur les sanctions en cas de dépôt hors PAV
23	Collecte des corbeilles par les agents municipaux
24	Nettoyage des rues et places, parcs et jardins, par les agents municipaux
25	Réalisation d'une enquête sur le sentiment de propreté suivant la méthode fournie par Citéo

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE



COMITÉ SYNDICAL

Extrait
du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS

Membres		L'an deux mille vingt-quatre , le 11 juillet à dix-huit heures trente,
En exercice :	21	le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	13	en session ordinaire,
Pouvoirs :	0	sous la Présidence de M. Stéphane GUILLON, Président,
Votants :	13	convocation adressée par M. le Président le 5 juillet 2024.

Présents :

Stéphane GUILLON, Stéphane BOUILLAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Laurent DUPAS, Joël BOBINEAU, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Jean-Jacques DURAND, Anne HUETZ, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE, Roger BERNARD.

Etaient absents excusés :

Jean-Marie ARNAUDEAU, Gilles BOUTEILLER, Jean-Claude CHEVALLIER.

Etaient absents :

Yves-Marie BOUCHER, Gérard GUIGNARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Sébastien ROY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas CELLIER

N° 2024-48-CS	RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU SYCODEM SUD-VENDEE
----------------------	---

Monsieur le Vice-président, donne lecture du rapport d'activité 2023 du Sycodem. Il propose au Comité Syndical d'en délibérer et de procéder au vote.

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la production et la diffusion d'un rapport d'activité annuel,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport d'activité 2023 du Syndicat.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 juillet 2024,

Le secrétaire de séance,
Nicolas CELLIER

Sycodem
Sud Vendée

Le Président,
Stéphane GUILLON

▷ Vendée

Arrondissement

▷ Fontenay-le-Comte



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets



2023



Orientations du Plan d'actions 2020-2026

Dans le cadre de la nouvelle mandature, le Sycodem Sud Vendée a adopté le 16 décembre 2020, par délibération n°2020-85-CS, un nouveau Plan d'actions sur les 6 années à venir. Celui-ci a pour double objectif de faire évoluer les pratiques dans le sens de la prévention, de la réduction et de la valorisation des déchets ; ainsi qu'assurer la transition vers une économie circulaire sobre en carbone.

Le Plan d'actions se décline en 8 axes :

- 1 – Accompagner la gouvernance**
- 2 – Lutter contre les dépôts sauvages**
- 3 – Favoriser la responsabilité sociétale**
- 4 – Promouvoir l'économie circulaire**
- 5 – Moderniser la collecte et le tri tout en maîtrisant les coûts**
- 6 – Prévoir des pistes d'évolution des déchèteries : répondre aux enjeux, faire face aux nouvelles contraintes**
- 7 – Mobiliser les usagers pour éviter les déchets, recycler et composter**
- 8 – Mettre en oeuvre un schéma territorial de gestion de la matière organique**

Le Plan 2020-2026 intitulé «*Un service de qualité écoresponsable construit autour des notions de prévention, de coopération et d'innovation*» s'inscrit dans le cadre réglementaire des Lois de Transition Énergétique pour une Croissance Verte (LTECV) de 2015 et Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) de 2020, ainsi qu'au coeur des Plans Climat-Air-Energie-Territoriaux (PCAET) menés localement par les 2 Communautés de Communes : Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise.

Sommaire

	page
Avant-propos du Président	4
Les faits marquants	4
Sycodem Sud Vendée en 2023 territoire, population, compétences, organigrammes	5
Collecte des déchets ménagers indicateurs techniques, résultats de collecte, équipements	6
Déchèteries-recycleries indicateurs techniques, résultats de collecte	15
Synthèse d'exploitation bilans, évolution des résultats	19
Communication actions entreprises, sensibilisation, publications	22
Prévention des déchets plan de réduction des déchets végétaux, bilan	25
Indicateurs financiers compte administratif, coûts du service, redevance incitative	30
Ressources Humaines bilan des carrières, indicateurs humains	40
Prévention des risques-Hygiène-Sécurité actions entreprises, bilan des accidents du travail, sécurité	42

Avant-propos du Président



Je vous invite à la lecture de ce Rapport d'Activités 2023 du Sycodem, photographie détaillée de notre service public. Cette année 2023 aura été marquée par l'implication concrète de notre collectivité dans une démarche de

développement durable grâce à l'économie circulaire et à la décarbonation. Le lancement effectif des travaux de l'atelier ReCYCLE pour son ouverture en septembre 2024, l'ouverture d'une 2^{de} ressourcerie végétale en avril 2023, et l'achat d'un camion-benne 100 % électrique, sont des témoignages de cette volonté d'inscrire le Sycodem dans la proximité et la qualité.

Ces nouveaux moyens sont mis au service de la diminution et de la prévention de la production de déchets sur notre territoire. Les bons résultats de 2023 (471 kg de déchets produits par un habitant, dont 95,6 kg d'ordures ménagères) nous permettent d'être optimistes dans l'implication de la population. Son adhésion, la communication et les actions de prévention, la qualité de travail des agents, le souci de maîtriser les coûts du service, sont autant de facteurs de réussite.

Je remercie ici chacun des acteurs de cette dynamique qui sont les auteurs des résultats que vous allez découvrir.

Stéphane GUILLON, Président
(mandat 2020-2026)

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID : 085-258500446-20240711-2024_48-DE

Fais tes choix responsables 2023



Ouverture de la Ressourcerie végétale à Fontenay-le-Comte



Plan d'actions sur les biodéchets



Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés



Nouveau camion-benne 100 % électrique



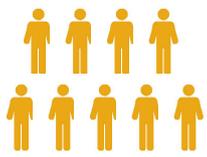
Envoyé en préfecture le 15/07/2024
 Reçu en préfecture le 15/07/2024
 Publié le 22/07/2024
 ID : 085-258500446-20240711-2024_48-DE

Sycodem Sud Vendée

Sycodem Sud Vendée

en 2023

> Territoire au 31/12/2023



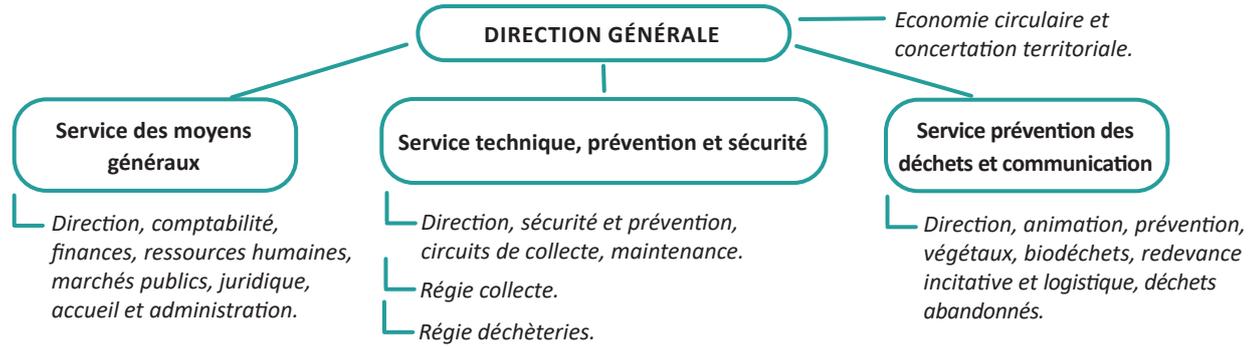
INSEE : 52 787 habitants (- 106 hab.)
 DGF⁽¹⁾ : 54 966 habitants (- 105 hab.)

- collecte séparative des déchets ménagers et assimilés,
- gestion des déchèteries-recycleries, et ressourceries végétales,
- régies collecte et déchèterie
- communication et actions sur la prévention des déchets, le tri, la valorisation des déchets végétaux et biodéchets,
- gestion de la facturation de la Redevance Incitative pour le compte des Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise.

> Comité Syndical en place depuis le 24/09/2020

- 14 délégués élus de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée,
- 7 délégués élus de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise.

> Organisation des services au 31/12/2023



⁽¹⁾ utilisée dans le calcul des données issues de Trivalis (indicateurs techniques à suivre)



Envoyé en préfecture le 15/07/2024
 Reçu en préfecture le 15/07/2024
 Publié le 22/07/2024
 ID : 085-258500446-20240711-2024_48-DE

Collecte des déchets ménagers

Indicateurs chiffrés sur la base de la population INSEE 2023 : 52 787 habitants.
 Source des données chiffrées : L'Observatoire des déchets - Trivalis.

> Moyens au 31/12/2023



► **18 agents de collecte** (encadrants, chauffeurs, grutiers, ripeurs).



► **9 camions-bennes**, micro-bennes et camion-grue.
 Dont 1 camion alimenté en bioGNV et 1 camion 100 % électrique.



► **455 conteneurs aériens** à verre et papier,
 ► **95 conteneurs enterrés** tous flux,
 ► **49 394 bacs** en place dont 24 464 bacs d'ordures ménagères et 24 533 bacs d'emballages (y compris professionnels),
 ► **20 442 composteurs** en place (dont 51 composteurs partagés ou en milieu professionnel).

> Optimisation de la collecte en porte-à-porte



● Communes desservies en points de regroupement en 2023 : 25 communes sur 40 .



Le déploiement des points de regroupement est mené avec l'accompagnement des communes. Il permet d'optimiser les circuits de collecte, de réduire l'impact visuel des bacs et de diminuer les risques d'incidents pour les agents.

> Indicateurs de la collecte en porte-à-porte

→ NOMBRE DE FOYERS DESSERVIS EN BACS (HORS PROFESSIONNELS⁽¹⁾)



	2020	2021	2022	2023	Evol. 2022-2023
PARTICULIERS EN RÉG. PRINCIPALE	20 686	20 921	21 148	21 299	+ 0,71 %
PARTICULIERS EN RÉG. SECONDAIRE	1 370	1 347	1 351	1 323	- 2,12 %
NOMBRE TOTAL DE FOYERS ÉQUIPÉS	22 056	22 268	22 499	22 622	+ 0,54 %

→ RÉPARTITION DES LEVÉES ENTRE PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS EN 2023⁽²⁾



	Ordures ménagères	Emballages ménagers
PARTICULIERS	167 173	350 261
PROFESSIONNELS	33 518	24 145
NOMBRE TOTAL DE LEVÉES	200 691	374 406

→ NOMBRE DE LEVÉES DES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES



	2020	2021	2022	2023	Evol. 2022-2023
NOMBRE TOTAL DE LEVÉES DES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES	225 496	223 341	211 152	200 691	- 4,95 %
TAUX DE PRÉSENTATION MOYEN	34,43 %	34,28 %	32,35 %	31,27 %	- 3,34 %

→ NOMBRE MOYEN DE LEVÉES ANNUELLES DES BACS D'ORDURES MÉNAGÈRES

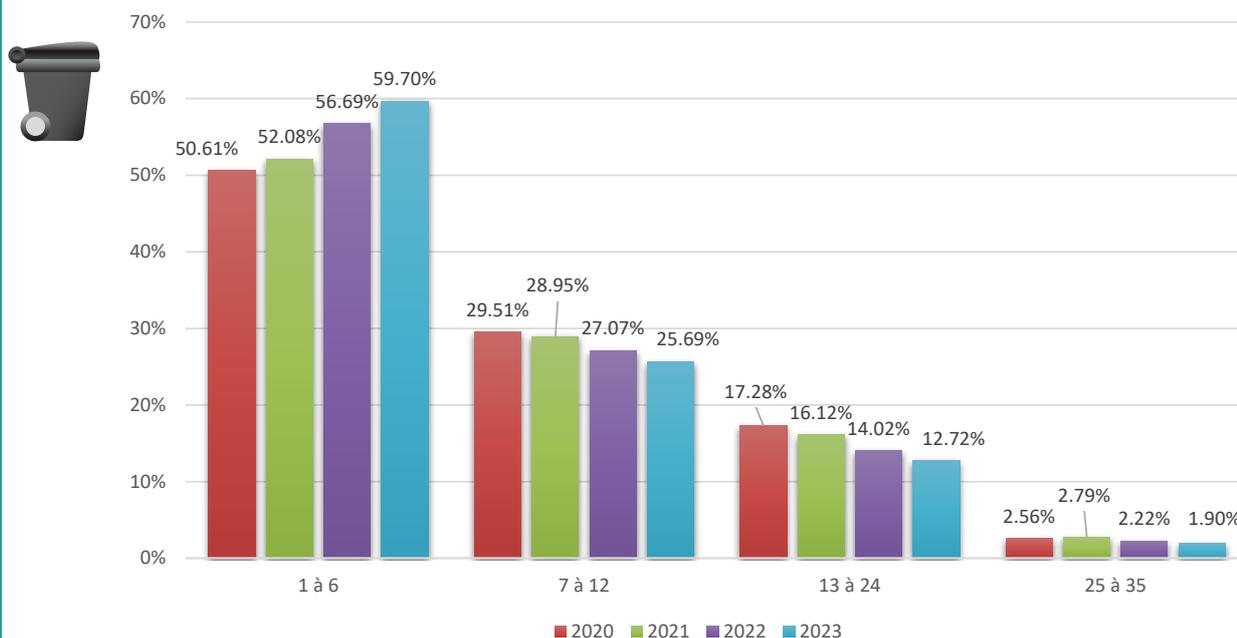


	<u>PARTICULIERS</u>				<u>PROFESSIONNELS</u>			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
120L	8	7,7	7,2	6,8	8	9,2	8,1	8,6
180L	9	8,9	8,3	8	12	12,8	12,6	12,2
240L	10	9,8	9,1	8,8	19	19,7	21,5	21,6
360L	10	10,4	10,4	10,6	26	28,4	28,3	28,4
660L	21	3,4	7,9	11,4	23	23,6	23,5	24,6

⁽¹⁾ entreprises, artisans, restaurateurs, établissements scolaires, collectivités publiques, associations, gîtes...

⁽²⁾ ne sont présentés que les principaux flux concernant les 2 modèles d'utilisateurs.

→ RÉPARTITION DU NOMBRE DE FOYERS SELON LES LEVÉES EN ORDURES MENAGERES



→ NOMBRE DE LEVÉES DES BACS D'EMBALLAGES MENAGERS

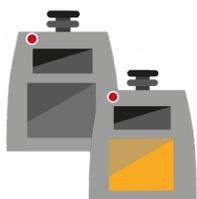
	2020	2021	2022	2023	Evol. 2022-2023
NOMBRE TOTAL DE LEVÉES DES BACS D'EMBALLAGES	357 463	381 945	376 058	374 406	- 0,44 %
TAUX DE PRÉSENTATION MOYEN	56 %	56 %	54,44 %	55,58 %	+ 2,09 %

→ NOMBRE MOYEN DE LEVÉES ANNUELLES DES BACS D'EMBALLAGES MENAGERS

	<u>PARTICULIERS</u>				<u>PROFESSIONNELS</u>			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
120L	13	13,6	13,3	13,4	10	10,8	9,6	8,9
180L	13	13,9	13,7	13,8	9	10,4	9,7	10,7
240L	15	16,1	15,9	16,1	12	13,2	13,3	13,6
360L	14	15,8	15,4	15,5	13	13,5	14,4	14,4
660L	11	8,8	6	10,2	16	15,6	15,5	14,6

> Indicateurs de la collecte en apport volontaire

→ NOMBRE DE FOYERS DESSERVIS EN APPORT VOLONTAIRE



	2020	2021	2022	2023	Evol. 2022-2023
PARTICULIERS EN RÉ. PRINCIPALE	1 476	1 727	1 785	1 822	+ 2,03 %
PARTICULIERS EN RÉ. SECONDAIRE	36	40	47	48	+ 2,08 %
NOMBRE TOTAL DE FOYERS ÉQUIPÉS	1 512	1 767	1 832	1 870	+ 2,03 %

→ NOMBRE D'OUVERTURES DES CONTENEURS D'ORDURES MÉNAGÈRES



	2020	2021	2022	2023	Evol. 2022-2023
PARTICULIERS	63 460	68 412	70 818	69 251	- 2,21 %
PROFESSIONNELS	7 698	8 013	7 943	7 664	- 3,51 %
TOUS MODÈLES CONFONDUS	71 158	76 425	78 761	76 915	- 2,40 %

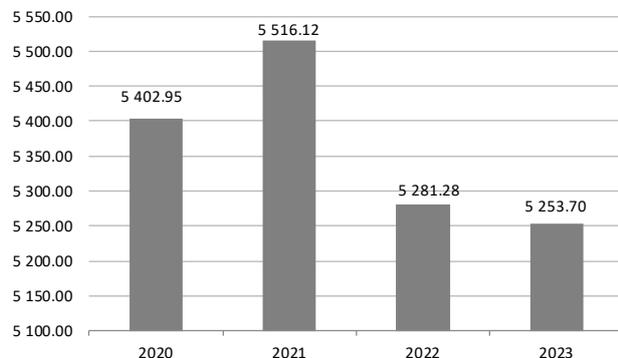
→ NOMBRE D'OUVERTURES DES CONTENEURS D'EMBALLAGES MENAGERS



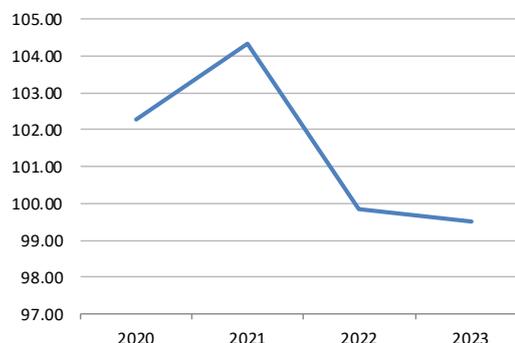
	2020	2021	2022	2023	Evol. 2022-2023
PARTICULIERS	65 089	64 540	67 668	67 769	+ 0,15 %
PROFESSIONNELS	3 058	3 454	3 772	3 808	+ 0,95 %
TOUS MODÈLES CONFONDUS	68 147	67 994	71 440	71 577	+ 0,19 %

> Résultats de la collecte des **ORDURES MENAGERES**

→ EVOLUTION DU TONNAGE COLLECTÉ



→ EVOLUTION DU RATIO



→ RATIO ORDURES MENAGERES 2023 (PARTICULIERS + PROFESSIONNELS)



99,53 kg/habitant (pop. INSEE)

- 0,32 kg en 1 an

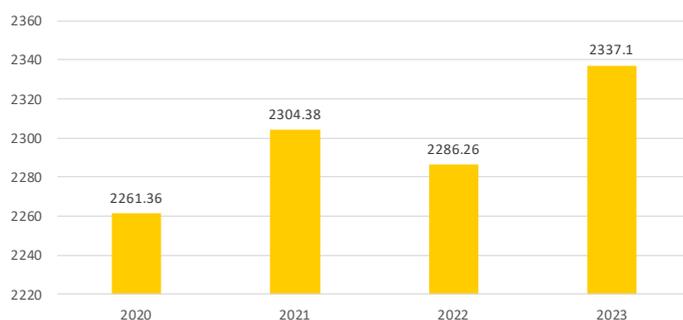
soit **95,58 kg/hab** en pop. DGF



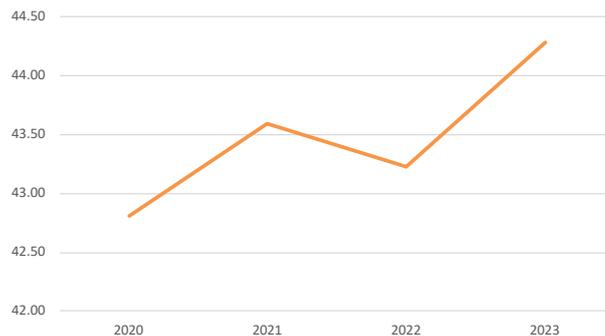
130,84 kg/hab en Vendée
- 4,86 kg en 1 an

> Résultats de la collecte des **EMBALLAGES MENAGERS**

→ EVOLUTION DU TONNAGE COLLECTÉ



→ EVOLUTION DU RATIO



→ RATIO EMBALLAGES MENAGERS 2023 (PARTICULIERS + PROFESSIONNELS)



44,27 kg/habitant (pop. INSEE)

+ 1,05 kg en 1 an

soit **42,52 kg/hab** en pop. DGF

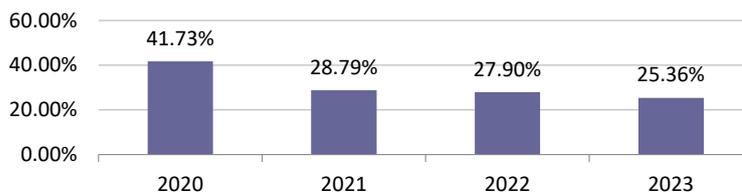


41,65 kg/hab en Vendée
+ 0,65 kg en 1 an

→ REFUS DE TRI DES EMBALLAGES⁽¹⁾

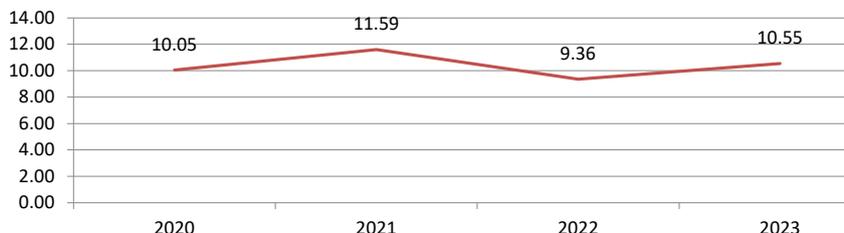
Evolution du taux de refus moyen

25,36 % du tonnage moyen d’emballages collectés ont été refusés en Centre de tri et enfouis en 2023.



Evolution du ratio de refus

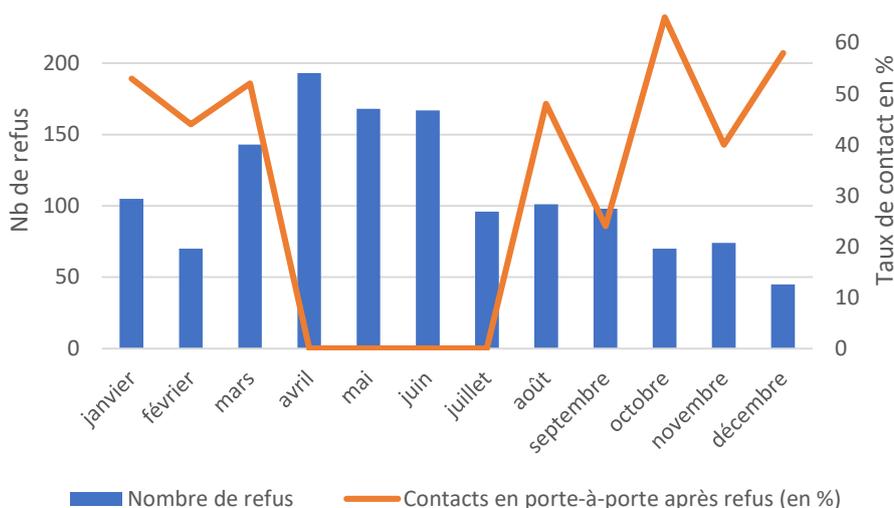
10,55 kg/hab d’emballages ont été refusés en Centre de tri en 2023.



Des actions sont engagées tous les ans pour faire diminuer le taux des refus, destinés à l’enfouissement : communication en porte-à-porte, signalétique des consignes de tri sur les bacs et conteneurs, formation continue des agents de collecte, opérations de suivis-qualité (voir ci-dessous).

Opérations de suivis-qualité

	Nombre de bacs jaunes refusés à la collecte	Tonnage de refus de tri destiné à l'enfouissement ⁽¹⁾	Ratio refus de tri destiné à l'enfouissement en kg/hab.
2020	530	531,00	10,05
2021	2 719	613,00	11,59
2022	1 429	495,08	9,36
2023	1 330	556,67	10,55
Evol. 2022-2023	- 6,9 %	+ 12,4 %	+ 12,7 %

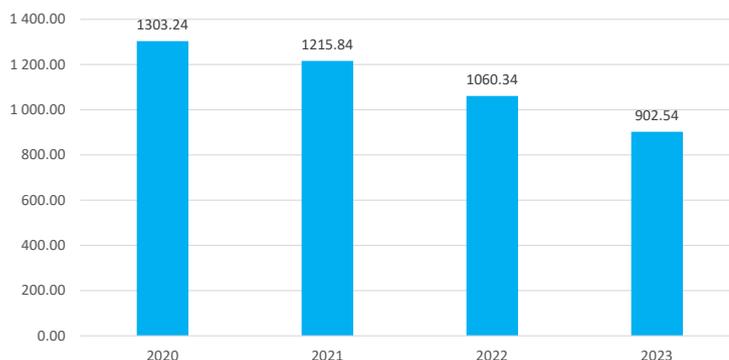


En 2023, le nombre de bacs jaunes refusés à la collecte par les agents diminue (- 6,9 %), alors que le tonnage de refus de tri en Centre de tri augmente (+ 12,4 %).

Un binôme de 2 agents du Sycodem renforcé par 2 autres binômes intérimaires a assuré les suivis-qualités.

> Résultats de la collecte des PAPIERS

→ EVOLUTION DU TONNAGE COLLECTÉ



→ RATIO PAPIERS 2023



17,10 kg/habitant (pop. INSEE)

- 2,95 kg en 1 an

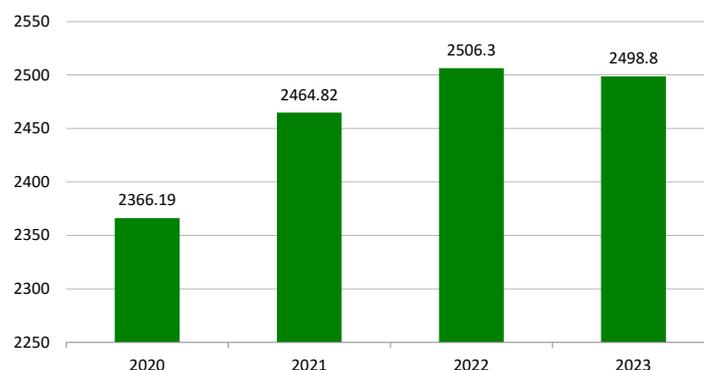
soit **16,42 kg/hab** en pop. DGF



15,1 kg/hab en Vendée
- 2,4 kg en 1 an

> Résultats de la collecte du VERRE

→ EVOLUTION DU TONNAGE COLLECTÉ



→ RATIO VERRE 2023



47,34 kg/habitant (pop. INSEE)

- 0,04 kg en 1 an

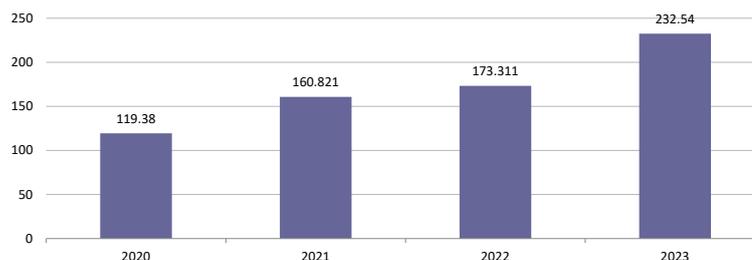
soit **45,46 kg/hab** en pop. DGF



51,2 kg/hab en Vendée
0 kg en 1 an

> Résultats de la collecte des TLC (Textiles-Linge-Chaussures)⁽¹⁾

→ EVOLUTION DU TONNAGE COLLECTÉ



→ RATIO TLC 2023

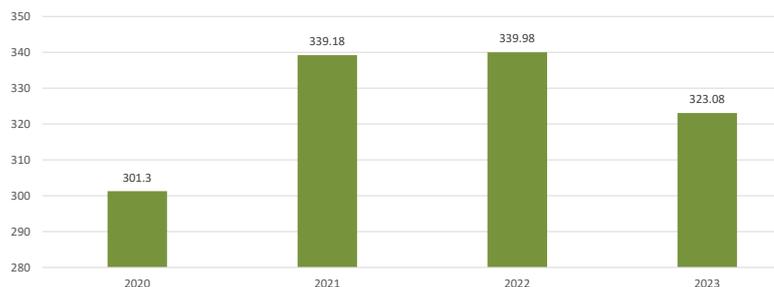


4,41 kg/habitant

+ 1,13 kg en 1 an

⁽¹⁾ collecte externalisée, données issues des collecteurs

> Résultats de la collecte des **BIODÉCHETS**⁽¹⁾

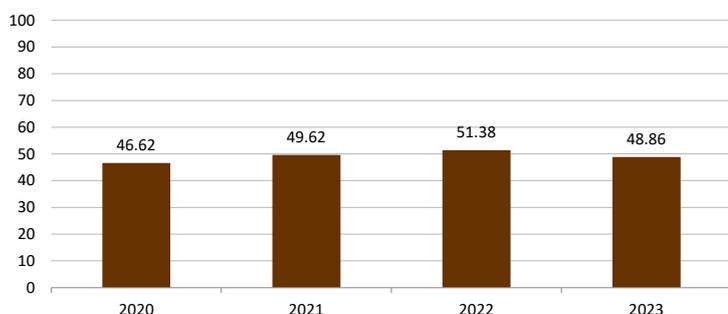


Evolution du tonnage collecté



En 2023, la collecte des biodéchets ne concerne que les professionnels (restaurants scolaires, restaurateurs, établissements) : environ 50 professionnels desservis.

> Résultats de la collecte des **CARTONS**⁽¹⁾

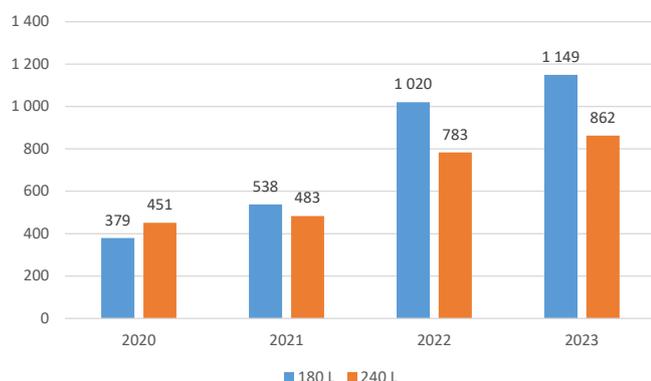


Evolution du tonnage collecté



La collecte des cartons n'est réalisée qu'auprès des professionnels établis à Fontenay-le-Comte et répertoriés.

> Résultats de la collecte des **COQUILLAGES**



Nombre de levées des bacs à coquillages



Les 40 communes sont équipées de bacs à coquillages en libre accès, 180 ou 240 L en abri-bacs ou non. Pour certaines, la collecte n'a lieu que pendant les fêtes de fin d'année.

413 700 litres de coquillages collectés en 2023 (+ 10 % en 1 an).

⁽¹⁾ collectes réservées aux professionnels

→ LOGISTIQUE 2023

	Interventions sur les équipements de collecte en 2023	Equipements en place au 31/12/2023
Ordures ménagères	1 698	24 464
Emballages	2 370	24 533
Papiers ⁽¹⁾	16	
Composteurs	286	20 442
Bioseaux		3 680
Cartons	4	42
Biodéchets	68	200
Dépôts sauvages ⁽²⁾	0	53
Coquillages	2	102
TOTAL:	4 444	73 516

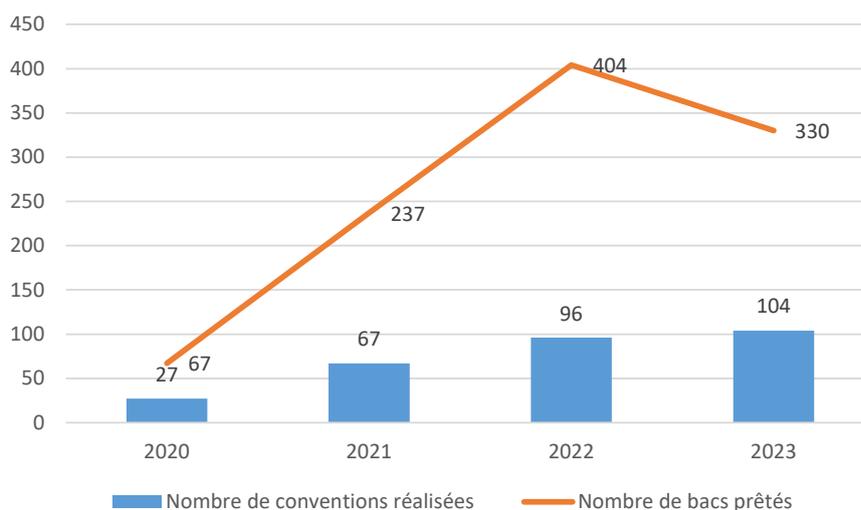


Les équipements de collecte sont complétés par le parc des conteneurs d'apport volontaire aériens (455 conteneurs à verre et papier) et enterrés (95 conteneurs tous flux, enterrés, semi-enterrés ou plateformes élévatrices). Les interventions ont diminuées en 1 an de plus de 700 opérations.

Des abri-bacs présents sur 13 communes permettent de collecter les coquillages.

Les dotations de bacs sortent parfois de la règle définie en fonction de la production de déchets du foyer. Si celle-ci est très faible et que la demande est argumentée, la commission, en charge de l'étude des réclamations, peut émettre un avis favorable pour une diminution de volume des bacs.

→ PRÊT DE MATÉRIEL DE COLLECTE



Des bacs de collecte d'ordures ménagères, d'emballages, de biodéchets, des totems de tri et des gobelets réutilisables sont prêtés sous conditions aux organisateurs d'évènements. En 2023, 104 conventions ont été passées entre eux et le Sycodem, 8 de plus en 1 an.

La communication portant sur la réduction des déchets et l'utilisation de contenants réutilisables fait diminuer le nombre de bacs empruntés au profit d'alternatives durables (vaisselle, gobelets, contenants compostables...).



Déchèteries-recycleries

Indicateurs chiffrés sur la base de la population INSEE 2023 : 52 787 habitants.
 Source des données chiffrées : L'Observatoire des déchets - Trivalis.

> Moyens au 31/12/2023



▶ 8 agents de déchèterie (dont encadrant).



▶ 1 camion ampliroll, bennes de chargement.



Localisation des déchèteries de Sycodem

▶ 5 déchèteries-recycleries couvrent le territoire en 2023. Haut-de-quai géré par le Sycodem, Bas-de-quai à charge de Trivalis.

> Indicateurs de fréquentation des déchèteries

→ NOMBRE D'ENTRÉES PAR SITE

	2020	2021	2022	2023	Evol. 2022-2023
MOUZEUIL SAINT MARTIN	6 146	6 543	fermeture du site		
BENET	14 448	17 644	15 475	14 884	- 3,97 %
FONTENAY LE COMTE	55 389	68 382	56 232	50 741	- 10,82 %
L'HERMENAULT	10 683	13 308	14 839	14 852	+ 0,09 %
SAINT HILAIRE DES LOGES	8 947	10 824	7 756	6 342	- 22,30 %
VIX	12 383	15 259	10 511	8 739	- 20,28 %
Total général	107 996	131 960	105 393	96 052	- 9,72 %

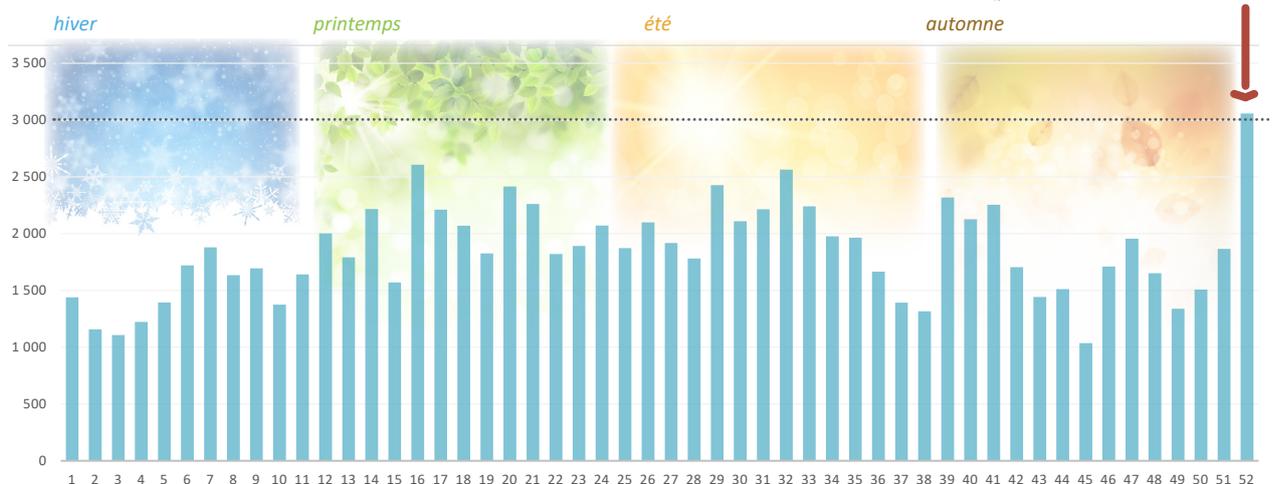


Les horaires d'ouverture ont été révisés entre 2022 et 2023 :

- la déchèterie de Vix a été fermée une demi-journée en plus par semaine en 2023, soit - 20,28 % de fréquentation ;
- la déchèterie de L'Hermenault a été ouverte une demi-journée en plus par semaine en 2023, soit + 0,09 % de fréquentation ;
- la déchèterie de Saint-Hilaire-des-Loges a gardé la même amplitude mais avec une répartition différente dans la semaine, entre 2022 et 2023.

→ RÉPARTITION SAISONNIÈRE DES ENTRÉES EN DÉCHÈTERIE⁽¹⁾

3 058 entrées en semaine 52
 (pic 2022 = 2 809 entrées en semaine 52)



La barre des 3 000 entrées a été dépassée en 2023, alors qu'elle ne l'avait pas été depuis 2021. En moyenne 1 847 entrées/semaine sont constatées au cours de l'année.

→ NOMBRE MOYEN D'ENTRÉES PAR TYPE D'USAGER



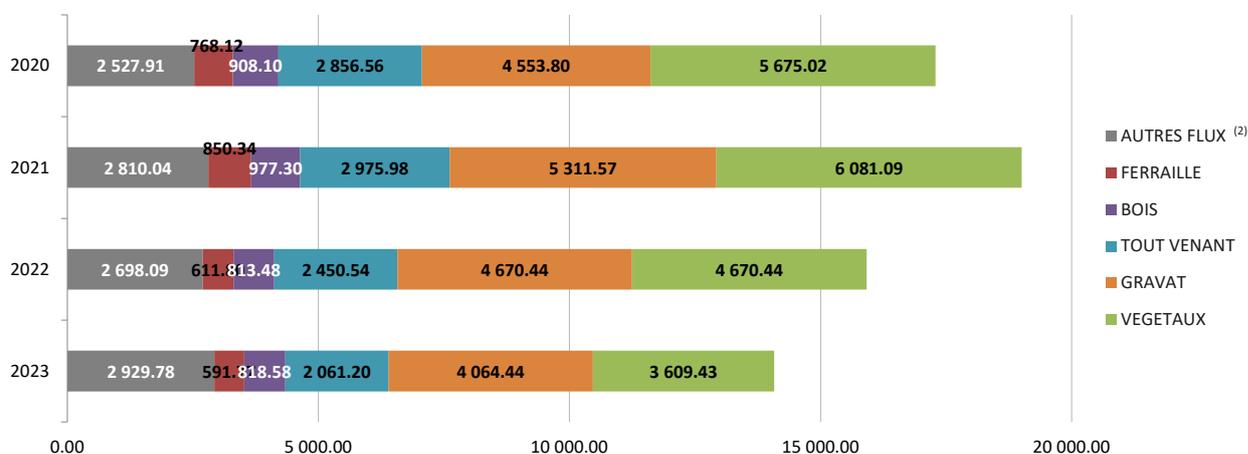
	2020	2021	2022	2023
PARTICULIERS	5,10	5,62	4,89	4,51
PROFESSIONNELS	12,29	14,89	14,75	33,42



Le nombre moyen d'entrées se stabilise à moins de 5 entrées/an ; alors que la part fixe de la redevance comprend 10 entrées/an.

> Résultats de la collecte en DÉCHÈTERIE

→ ÉVOLUTION DU TONNAGE COLLECTÉ



⁽¹⁾ les données comprennent les entrées sur la ressourcerie végétale à Mouzeuil-Saint-Martin.

⁽²⁾ autres flux = plastiques souples, amiante, polystyrène, plaques de plâtre, souches, déchets dangereux

→ EVOLUTION DES TONNAGES PAR FLUX 2022-2023

FLUX	2022	2023	Evol. 2022-2023
DECHET VERT	4 518,61	3 609,43	- 20 %
GRAVAT	4 670,44	4 064,44	- 13 %
TOUT VENANT	2 450,54	2 061,20	- 16 %
BOIS	813,48	818,58	+ 1 %
CARTON	499,68	508,72	+ 2 %
FERRAILLE	611,80	591,77	- 3 %
PLASTIQUE SOUPLE	14,29	17,37	+ 22 %
PLASTIQUE RIGIDE	223,94	203,73	- 9 %
AMIANTE	37,78	47,09	+ 25 %
DEEE	544,10	536,37	- 1 %
POLYSTYRENE	18,80	17,70	- 6 %
PLAQUE DE PLATRE	204,24	248,13	+ 21 %
PLAQUE DE PLATRE DECLASSEES	0,00	0,00	0 %
SOUCHE	72,60	54,10	- 25 %
DECHET D'AMEUBLEMENT	1 391,08	1 613,28	+ 16 %
DECHETS MENAGERS SPECIAUX	189,22	190,06	0 %
BOIS DECLASSE	0,00	0,00	0 %
EXTINCTEUR	2,04	1,95	- 4 %
TOTAL	16 262,64	14 583,92	- 10 %



Depuis 2022 et la mise en place des ressourceries végétales et végèteries, une baisse considérable des déchets verts en déchèterie est à noter, passant de 5 675 T en 2020 à 3 609 T en 2023, soit environ 2 000 T de déchets verts en moins à traiter.

→ RATIO DÉCHÈTERIE 2023



276,28 kg/habitant (pop. INSEE)

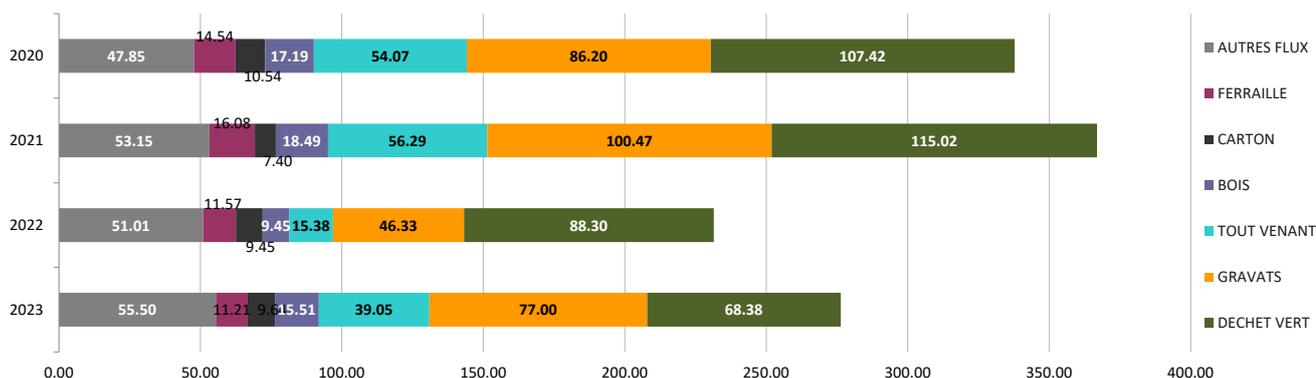
- 31,18 kg en 1 an

soit **265,33 kg/hab** en pop. DGF



379,86 kg/hab en Vendée
- 7,54 kg en 1 an

→ EVOLUTION DES RATIOS DES PRINCIPAUX FLUX (EN KG/HAB)



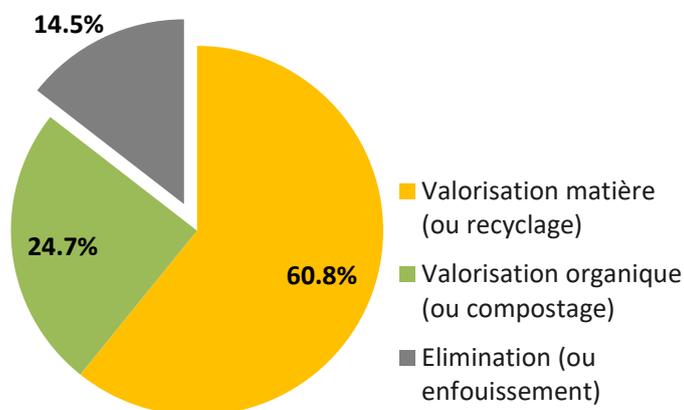
⁽¹⁾ population INSEE (52 787 hab.)

⁽²⁾ population DGF (54 966 hab.)



> Indicateurs de valorisation en DÉCHÈTERIE

→ RÉPARTITION DES DÉCHETS PAR FILIÈRES DE TRAITEMENT EN 2023



→ EVOLUTION DES TONNAGES PAR FILIÈRES DE TRAITEMENT

MODE DE TRAITEMENT	TONNAGES 2020	TONNAGES 2021	TONNAGES 2022	TONNAGES 2023	Evol. 2022-2023
Valorisation matière	9 285,37	10 289,09	9 255,71	8 866,20	- 4 %
Valorisation organique	5 675,02	6 081,09	4 518,61	3 609,43	- 20 %
Elimination	2 886,04	3 027,14	2 488,32	2 108,29	- 15 %
TOTAL	17 846,43	19 397,32	16 262,64	14 583,92	- 10 %





Synthèse d'exploitation

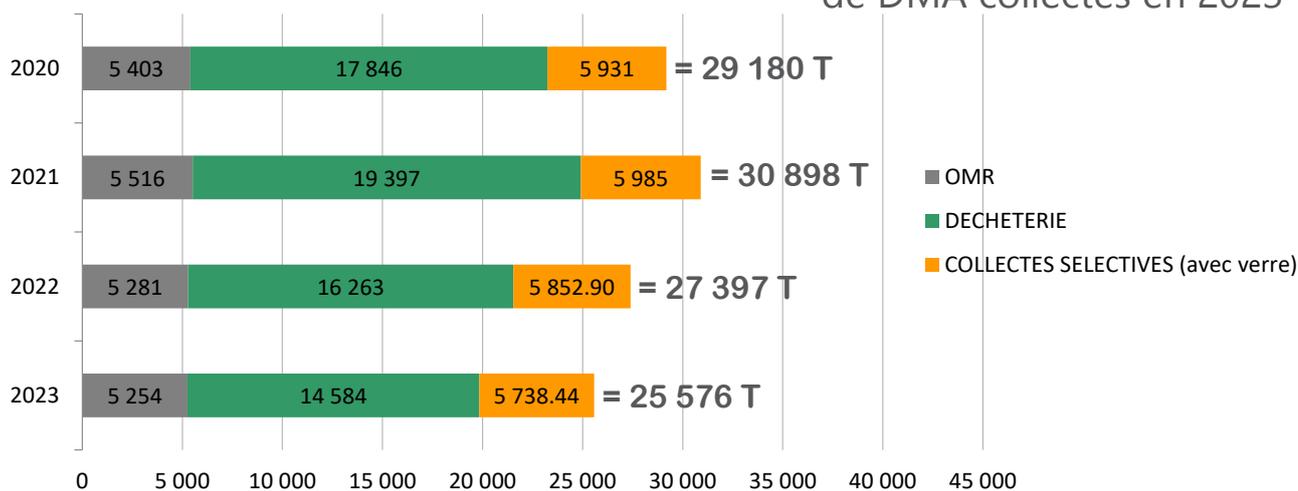
Sont compris dans les Déchets Ménagers Assimilés : les ordures ménagères, les emballages, le verre, le papier et les déchets déposés en déchèterie.

Source des données chiffrées : L'Observatoire des déchets - Trivalis.

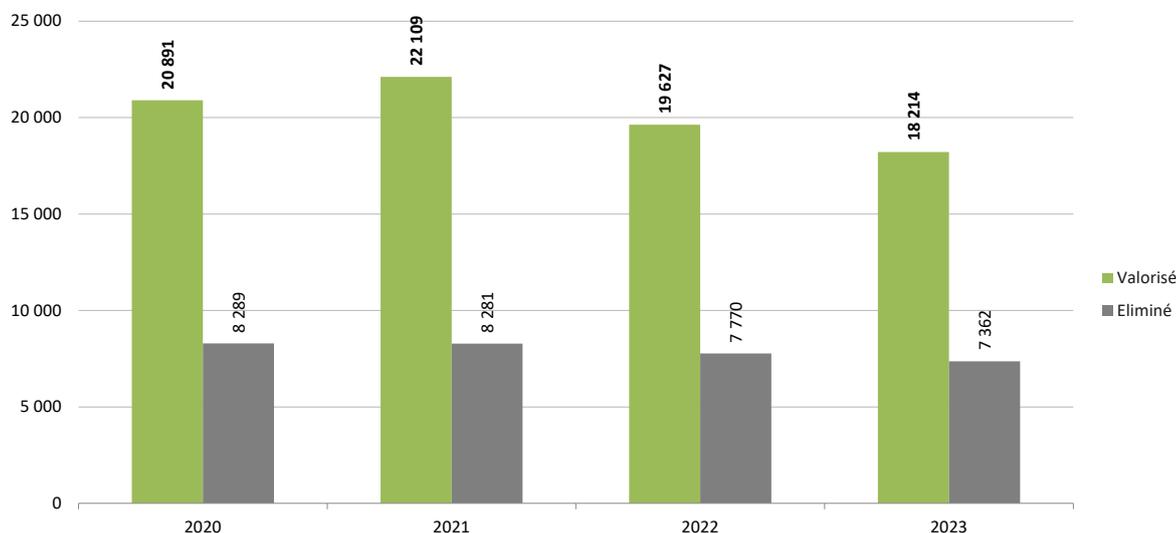
> Résultats de la collecte des DMA

→ EVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS

25 576 T
de DMA collectés en 2023

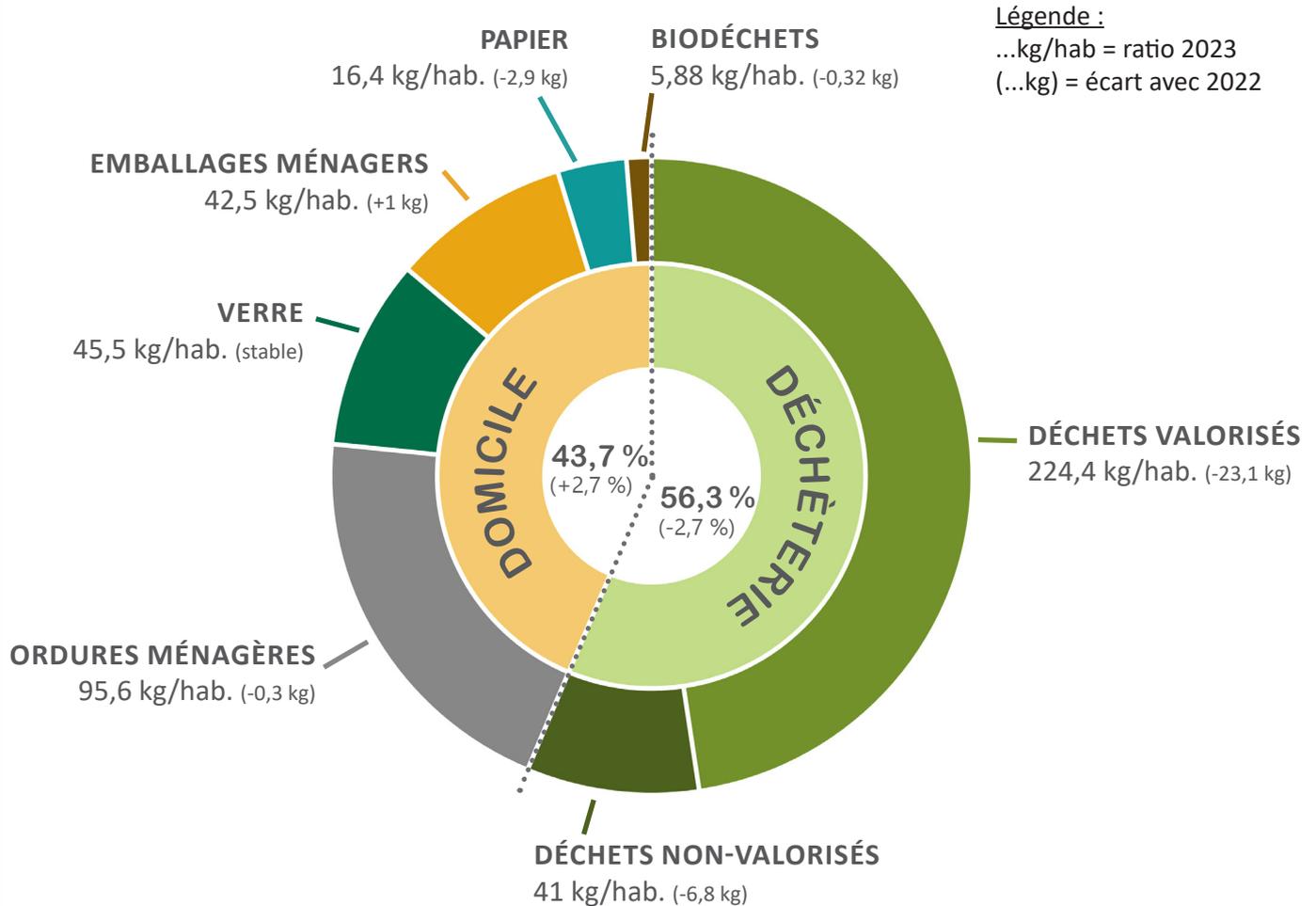


→ EVOLUTION DES TONNAGES VALORISÉS ET DES TONNAGES ÉLIMINÉS



> Ratio des Déchets Ménagers Assimilés

Les données chiffrées ci-dessous sont exprimées **en population DGF** (source Trivalis). La production des déchets par un habitant intègre les biodéchets, alors qu'ils sont majoritairement compostés au domicile. La valeur indiquée fait donc référence à la quantité de biodéchets collectée par le Sycodem auprès des professionnels et non à la production réelle d'un habitant.



43,7 % des déchets d'un habitant sont produits au domicile, soit : **206 kg/hab.** (-2 kg)

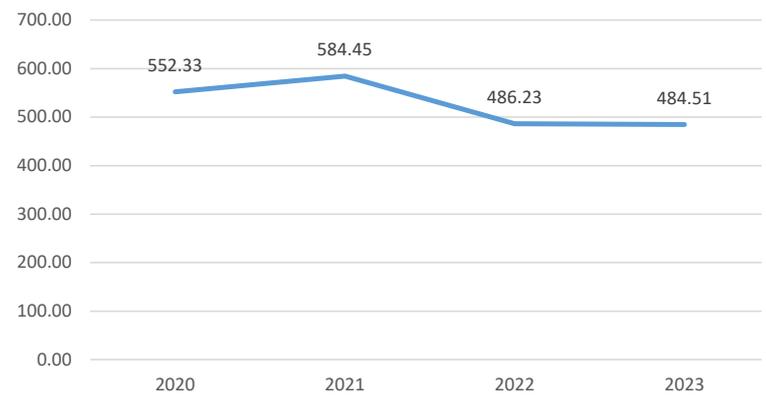
56,3 % des déchets d'un habitant sont déposés en déchèterie, soit : **265 kg/hab.** (-30 kg)

En 2023, un habitant du Sycodem a produit : **471 kg** de déchets (-32 kg)

206 kg/hab. + 265 kg/hab. = 471 kg

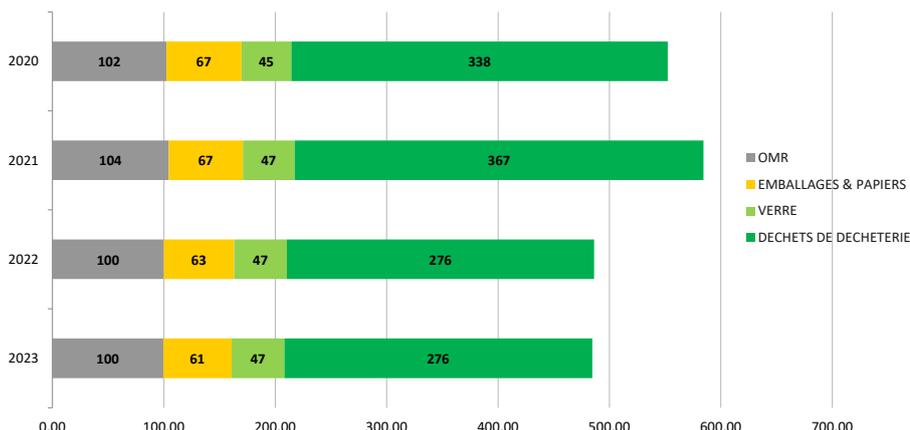
VENDEE : 241 kg/hab. au domicile + 338,8 kg/hab. en déchèterie = 579,8 kg/hab.
 Source : Trivalis

→ EVOLUTION DU RATIO DE DMA EN KG/HAB. (1)



(1) en pop. INSEE

→ EVOLUTION DES RATIOS PAR FLUX EN KG/HAB.



→ RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE



OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES	RÉSULTATS SYCODEM
- 10 % de DMA/hab. en 2020, en référence à 2010.	Objectif atteint : - 33 % de DMA (de 644,10 kg/hab en 2010 à 484.51 kg/hab en 2023).
55 % de valorisation matière en 2020 et 65 % en 2025 de déchets non-dangereux, non-inertes, mesurés en masse.	Objectifs dépassés : 18 114 T de DMA valorisés en 2023, soit 71 %.
Valoriser sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.	Pas d'indicateurs de suivi pour cet objectif. En attente de la mise en place de la REP PMCB.
- 50 % de mise en décharge à l'échéance 2025, en référence à 2010.	7 362 T de déchets éliminés en 2023. Donnée 2010 non connue.
Généralisation du tri à la source des déchets organiques avant 2025.	20 442 composteurs individuels en place au 31/12/2023. Déploiement de composteurs partagés. Recrutement de 2 postes en charge des biodéchets.
Extension des consignes de tri des emballages d'ici 2022.	Extension des consignes de tri effective depuis 2017 à l'échelle départementale.
Orienter l'acte d'achat vers des produits plus robustes ou réparables.	Critères de durabilité intégrée au texte de Loi AGECE.
Recyclage plus compétitif que la mise en décharge (hausse de la TGAP à l'horizon 2021 + baisse de la TVA sur le recyclage).	La hausse de la TGAP impactant les tarifs de la redevance incitative.
Développer de nouvelles filières à Responsabilité Élargie des Producteurs.	Application des nouvelles REP en déchèteries.

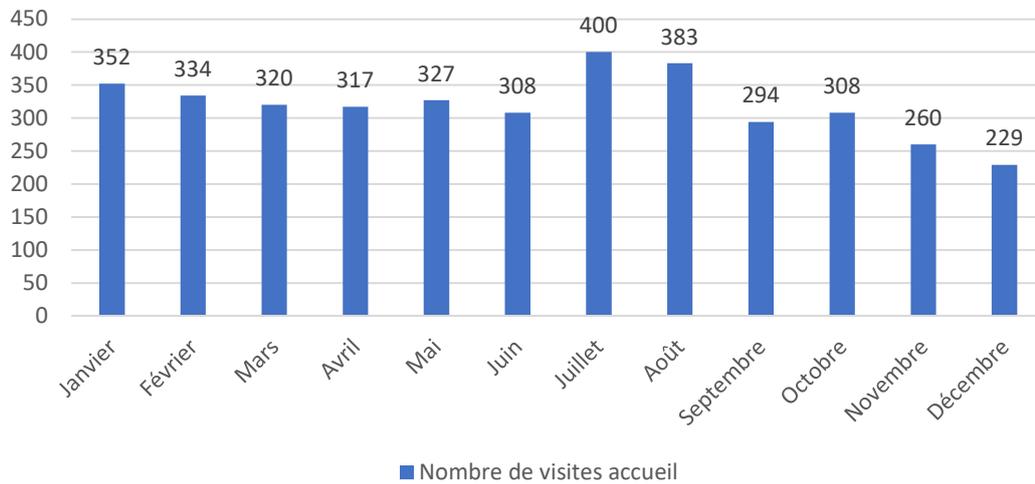


Envoyé en préfecture le 15/07/2024
 Reçu en préfecture le 15/07/2024
 Publié le 22/07/2024
 ID : 085-258500446-20240711-2024_48-DE

Communication

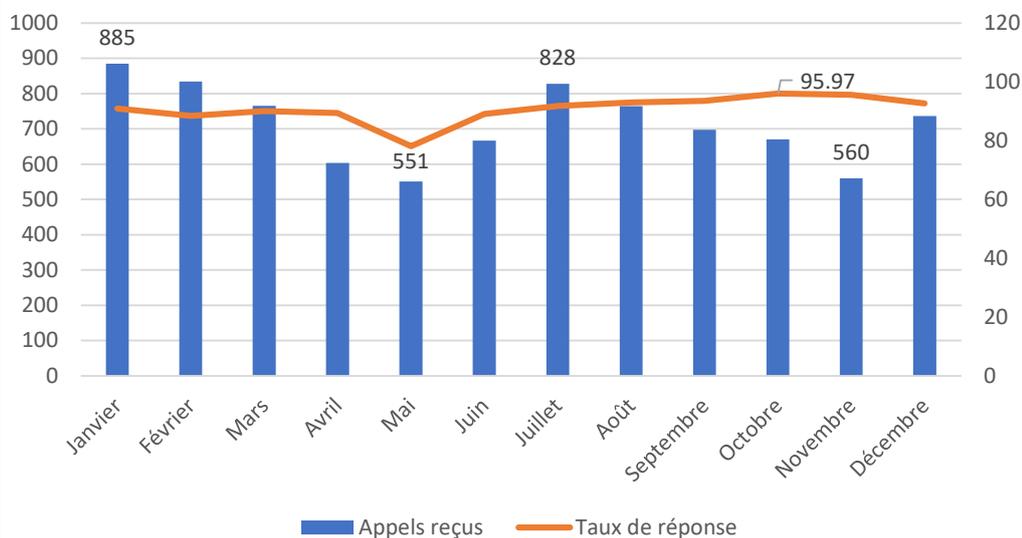
> Accueil physique et téléphonique

→ FRÉQUENTATION DE L'ACCUEIL



3 832 personnes accueillies en 2023,
 8 560 appels entrants,
 90,68 % de taux de réponses.

→ NOMBRE D'APPELS



> Communication écrite (extraits)

→ L'AVIS DES DÉCHETS / CALENDRIER DE COLLECTE 2024



La lettre d'info L'Avis des Déchets a été diffusée en 2 numéros : en juillet puis en décembre 2023, à 53 780 exemplaires au total.



Le calendrier de collecte 2023 a été imprimé sur le numéro 32 de L'Avis des Déchets, le document n'a pas toujours été réceptionné et conservé par les usagers. Il a donc été décidé de revenir à un format classique à part, pour le **calendrier 2024**, tiré à 31 380 exemplaires.

→ SIGNALÉTIQUE



L'habillage du camion-benne électrique a été créé en interne ; puis la réalisation a été externalisée avant livraison du véhicule.



Différents panneaux de signalétique ont été réalisés pour transmettre les consignes sur la Ressourcerie végétale à Fontenay-le-Comte, ouverte en avril 2023.

> Communication numérique

→ SITE INTERNET WWW.SYCODEM.FR



56 428 visiteurs différents ont fréquentés le site en 2023, soit +26 % en 1 an.

+ **29 %** de visites entre 2022 et 2023.

→ FACEBOOK



1 500 followers⁽¹⁾ en 2023.

couverture⁽²⁾ : **39 200** (+30 % depuis 1 an)

interactions⁽³⁾ : **2 500** (+51 % depuis 1 an)

⁽¹⁾ personne abonnée à la page Facebook

⁽²⁾ internautes ayant vu au moins une publication

⁽³⁾ mentions, commentaires, republications

> Communication de proximité

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 22/07/2024

ID : 085-258500446-20240711-2024_48-DE



→ ANIMATIONS ET ACTIONS DE SENSIBILISATION DE GROUPES



ANIMATIONS SCOLAIRES

83 h d'animations,
730 élèves sensibilisés de la petite section à la MFR, en adaptant l'activité à l'âge et suivant les souhaits de l'enseignant.



ANIMATIONS PÉRI-SCOLAIRES

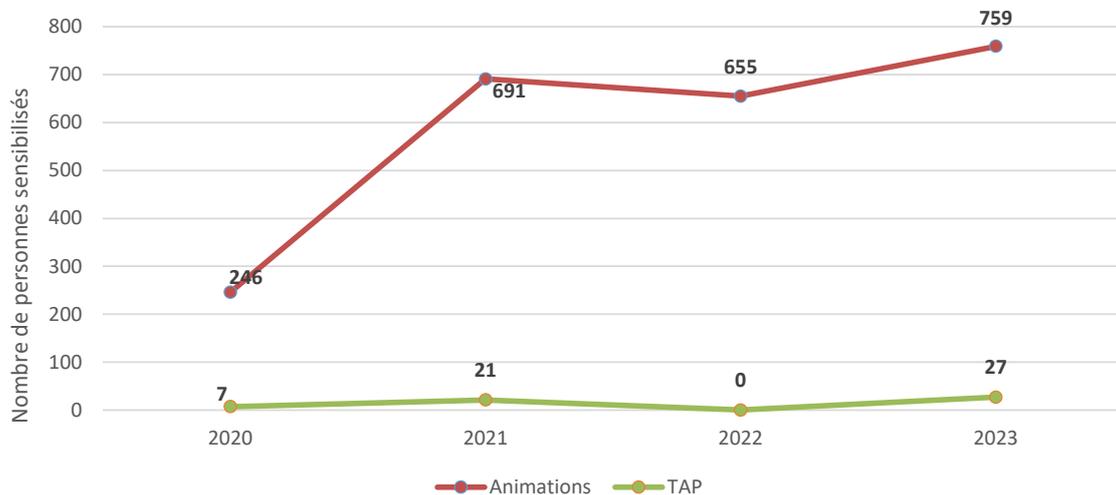
4 h 30 d'animations avec **55 lycéens** (écodélégués, Clean Walk⁽¹⁾...) ;
8 h d'animations en Temps d'Activités Péricolaires (TAP) pour **27 élèves** d'école élémentaire.



ANIMATIONS en MILIEU

PRO ou AUTRES
plus de 4 h d'animations,
30 personnes touchées.

→ NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES EN ANIMATIONS



Le nombre de personnes sensibilisées en animations continue d'augmenter suite à la forte baisse de 2020 due au Covid. Les animations en milieu scolaire restent le meilleur vecteur de transmission.

→ SENSIBILISATION DES PUBLICS-RELAIS

En 2023, la sensibilisation de publics-relais s'est développée par le biais de 3 actions, sensibilisant une dizaine de personnes :

- accompagnement et conseils auprès d'un chef d'entreprise pour l'amélioration du tri de ses employés,
- formation et sensibilisation de 6 nouveaux agents de collecte,
- accompagnement de 4 jeunes en service civique dans l'objectif de leurs 7 interventions prévues dans une école du territoire.

→ SENSIBILISATION EN HABITATS COLLECTIFS

En 2023, le Sycodem a fait appel à 2 ambassadeurs de Trivalis pour de la sensibilisation en habitats collectifs. Ils ont réalisé :

- 5 stand en pied d'immeuble avec distribution d'outils de pré-collecte (cabas) dans 5 résidences différentes (sensibilisation d'une cinquantaine de personnes),
- du porte-à-porte pour une trentaine de personnes sensibilisées.

⁽¹⁾ Opération Nettoyons la Nature

Prévention des déchets

> Prévention des déchets végétaux et biodéchets

→ COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

	2020	2021	2022	2023
TONNAGES SAPINS	3	3	3	4



La collecte des sapins de Noël par le Sycodem a lieu uniquement à Fontenay-le-Comte où un point de collecte en benne est mis en place chaque année, en accès libre. Les consignes de tri sont bien respectées. Les quantités collectées augmentent légèrement (4 tonnes en 2023). Les sapins sont transportés soit vers la plateforme de compostage de Foussais-Payré, soit vers une végétérie privée pour broyage puis compostage. Il s'agit d'une collecte exceptionnelle et complémentaire aux services gratuits développés sur le territoire : libre accès aux végétéries privées et aux ressourceries végétales, reprise par les enseignes de vente, reprise par des associations.

→ MISE A DISPOSITION DE BROyeurs DE VÉGÉTAUX



4 broyeurs de végétaux du Sycodem sont mis à disposition des services municipaux du territoire. La gestion est confiée à 4 communes hébergeantes.

→ SUBVENTION À L'ACHAT D'UN BROyeur DE VÉGÉTAUX

	Nombre de subventions suivies	Valeur moyenne des broyeurs subventionnés	Montant total des subventions versées
2023	8	1 797 €	2 840,10 €



Après avoir expérimenté le soutien financier à l'achat ou la location mutualisée d'un broyeur de végétaux auprès des particuliers ; le Sycodem a décidé de verser une subvention à l'usager s'équipant d'un broyeur de bonne qualité auprès d'enseignes partenaires.

Conditions financières :

- broyeur d'une valeur minimum de 500 €,
- subvention maximum de 500 €
- subvention à la hauteur de 20 % de la valeur du broyeur.

→ RESSOURCERIE VÉGÉTALE À MOUZEUIL-SAINT-MARTIN

	Nombre d'heures d'ouverture	Nombre de visiteurs «uniques» ⁽¹⁾	Moyenne de fréquentation par heure d'ouverture
2022	660	560	0,8 pers./h
2023	300	303	1 pers./h



Face à la faible fréquentation, les horaires d'ouverture de la ressourcerie végétale à Mouzeuil-Saint-Martin ont été révisés en 2023 : d'environ 660 h en 2022 à 300 h en 2023. En parallèle, les usagers ont plus fréquenté les végéteries privées, en libre accès, sans consignes de tri hormis dépôt de végétaux. Ces derniers sites ont vu leurs tonnages augmenter.

→ TRI DES BIODÉCHETS À LA SOURCE

Afin de respecter l'objectif fixé par la Loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) d'un tri à la source des biodéchets pour tous, au 1^{er} janvier 2024, le Sycodem a déposé une candidature auprès de l'Etat et de l'Ademe pour obtenir la subvention «Fonds Vert». Le dossier a été retenu en septembre 2023, sur la base de 4 axes de travail :

- améliorer la pratique du compostage individuel,
- déployer le parc de composteurs collectifs,
- optimiser la collecte des biodéchets des professionnels et déployer une collecte en apport volontaire,
- lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le plan d'actions dont le recrutement d'un animateur biodéchets et d'un maître-composteur a débuté fin 2023.

→ RESSOURCERIE VÉGÉTALE À FONTENAY-LE-COMTE



Fort des enseignements tirés de la ressourcerie végétale à Mouzeuil-Saint-Martin, le Sycodem a souhaité l'ouverture d'un nouveau site à Fontenay-le-Comte le 1^{er} avril 2023. La ville prête gracieusement un terrain d'environ 5 550 m², en partie enrobé. Le site est ouvert 2 jours et demi par semaine ; l'accueil est assuré par un agent formé aux questions du compostage et l'accès est gratuit.

Un tri simple :

- résidus de jardin,
- branches

Un espace de reprise :

- compost,
- broyat,

Et un espace de troc :

- cagettes,
- bois de chauffage,
- bambous,
- outils, pots,
- plants, graines



L'objectif du site est pédagogique. Les usagers y trouvent des renseignements et des exemples sur les gestes simples à reproduire au jardin pour réutiliser et valoriser leurs végétaux à la source. Un espace de démonstration est en cours d'aménagement par des habitants volontaires.

⁽¹⁾ l'entrée est comptabilisée 1 seule fois même si l'utilisateur revient plusieurs fois sur le même créneau d'ouverture.

> Actions Zéro Déchet

→ GROUPE VERS LE ZÉRO DÉCHET (VZD)



Le groupe d'habitants volontaires a participé, avec le Sycodem, au Salon Jardin et Bien-Être à Fontenay-le-Comte, organisé en octobre par l'association Rencontres Jardin et Nature. Cet évènement a été l'occasion d'un 1^{er} stand à la rencontre des habitants pour communiquer sur les gestes quotidiens de la réduction des déchets. Un 2^{ème} stand a été tenu sur le marché de Fontenay-le-Comte lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Le dispositif d'accompagnement financier a permis à 3 foyers de bénéficier de bons d'achat de 20 €.

LE DISPOSITIF VZD :

Changer ses habitudes avec le groupe VZD

Depuis plusieurs années, les membres du groupe Vers le Zéro Déchet (VZD) accompagnent le Sycodem pour mettre en place un réseau de sensibilisation à l'économie de la consommation, sur le territoire et le territoire des déchets.

Après de bons retours et de bons retours d'habitants, le groupe VZD et le Sycodem ont voulu donner un coup de boost aux foyers en détachant de leur budget des décharges et le Sycodem a décidé d'élargir le dispositif VZD à des engagements particuliers de vente en vrac, ou d'une réduction du volume des bacs : c'est le dispositif VZD.

Les critères du dispositif VZD :

Vous êtes éligible si vous répondez aux critères suivants :

Critères	Nombre de foyers éligibles
1. Vivre en résidence principale sur le territoire du Sycodem	2
2. Ne pas avoir déménagé depuis le 01/01/2023	3
3. Respecter le nombre de bacs définis dans la procédure	4
4. Respecter les seuils de dépôts en conteneurs enterrés	5
5. Respecter les seuils d'entrées en déchèterie	6
6. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	7
7. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	8
8. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	9
9. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	10
10. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	11
11. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	12
12. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	13
13. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	14
14. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	15
15. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	16
16. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	17
17. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	18
18. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	19
19. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	20
20. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	21
21. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	22
22. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	23
23. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	24
24. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	25
25. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	26
26. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	27
27. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	28
28. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	29
29. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	30
30. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	31
31. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	32
32. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	33
33. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	34
34. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	35
35. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	36
36. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	37
37. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	38
38. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	39
39. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	40
40. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	41
41. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	42
42. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	43
43. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	44
44. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	45
45. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	46
46. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	47
47. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	48
48. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	49
49. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	50
50. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	51
51. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	52
52. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	53
53. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	54
54. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	55
55. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	56
56. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	57
57. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	58
58. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	59
59. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	60
60. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	61
61. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	62
62. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	63
63. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	64
64. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	65
65. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	66
66. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	67
67. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	68
68. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	69
69. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	70
70. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	71
71. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	72
72. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	73
73. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	74
74. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	75
75. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	76
76. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	77
77. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	78
78. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	79
79. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	80
80. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	81
81. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	82
82. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	83
83. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	84
84. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	85
85. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	86
86. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	87
87. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	88
88. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	89
89. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	90
90. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	91
91. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	92
92. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	93
93. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	94
94. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	95
95. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	96
96. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	97
97. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	98
98. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	99
99. Respecter les seuils de dépôts en déchèterie	100

Vous pouvez répondre à l'ensemble de ces critères ?

Complétez le formulaire et envoyez-le au Sycodem (10, rue de la République, 49100 Fontenay-le-Comte) ou par mail à act@fontenay-le-comte.fr. Nos services étudieront votre candidature.

Nom : _____
 Adresse complète : _____
 Numéro de téléphone : _____
 Adresse mail : _____
 Nombre de personnes au foyer : _____

Je suis en possession du dispositif VZD

Je pense répondre aux critères d'éligibilité

Je souhaite que ma situation soit évaluée et soit prise en compte par questions ultérieures.

J'accepte de recevoir à mon domicile des représentants du groupe VZD et du Sycodem pour évaluer mon éligibilité au dispositif.

www.sycodem.fr

Après l'expérimentation du dispositif auprès des membres du groupe VZD, il a été décidé d'élargir sa diffusion à la population, répondant aux critères précis d'éligibilité :

- vivre en résidence principale sur le territoire du Sycodem,
- ne pas avoir déménagé depuis le 01/01/2023,
- respecter le nombre de levées de bacs définis dans la procédure, ou respecter les seuils de dépôts en conteneurs enterrés,
- respecter les seuils d'entrées en déchèterie (mois de 5/an).

Le dispositif a donc été présenté dans L'Avis des Déchets n°34, diffusé en décembre 2023.

→ ACTIONS DE SENSIBILISATION AU ZD

- **6 ateliers de fabrication de produits ZD**, animés par des partenaires du Sycodem (Ecolieu La Gataudière, Gîte La Tambourinerie, Trivalis) ont eu lieu sur le territoire auprès de la population et de la Mission Locale (50 personnes touchées).
- Le Sycodem a également accompagné un groupe d'élèves du Lycée Bel-Air dans l'organisation d'une «**Disco Soupe**» le 9 décembre 2023 sur le marché de Fontenay-le-Comte pour sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- 11 kits «**Mes courses en vrac**» (bee-wrap, sacs tissus, boîtes et bocaux réutilisables) ont été vendus à tarif subventionné.

> Economie Circulaire

→ ATELIER RECYCLE



Les travaux de l'atelier solidaire ReCYCLE ont été lancés fin 2023. Les bâtiments se veulent en accord avec le principe d'économie circulaire du projet puisqu'ils sont montés à partir de matériaux de seconde vie issus de chantiers.

→ PARTENARIATS

Les différents partenariats en place se sont poursuivis en 2023 : 2^{nde} vie avec la recyclerie d'Emmaüs, valorisation des huisseries avec Raivalor, détournement de l'électroménager réparable avec Happy Fontenay, réemploi des vélos avec Emmaüs et Le Kiosque...

> Prévention des dépôts sauvages

→ PLAN DE LUTTE CONTRE LES DÉCHETS ABANDONNÉS (PLDA) 2023-2026 :



Afin de lutter contre les déchets abandonnés (dépôts sauvages et déchets diffus au sol), les 40 communes du territoire, les 2 communautés de communes et le Sycodem se sont associés pour permettre à la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée de signer une **convention avec CITEO**, l'éco-organisme des REP emballages et papiers. CITEO apporte un soutien financier et un accompagnement technique pour mettre en place un plan de lutte contre les déchets abandonnés (PLDA) sur une période de 3 ans (2023-2026), renouvelables 1 fois. Le Sycodem a été désigné pilote de ce PLDA et a rédigé ce plan.



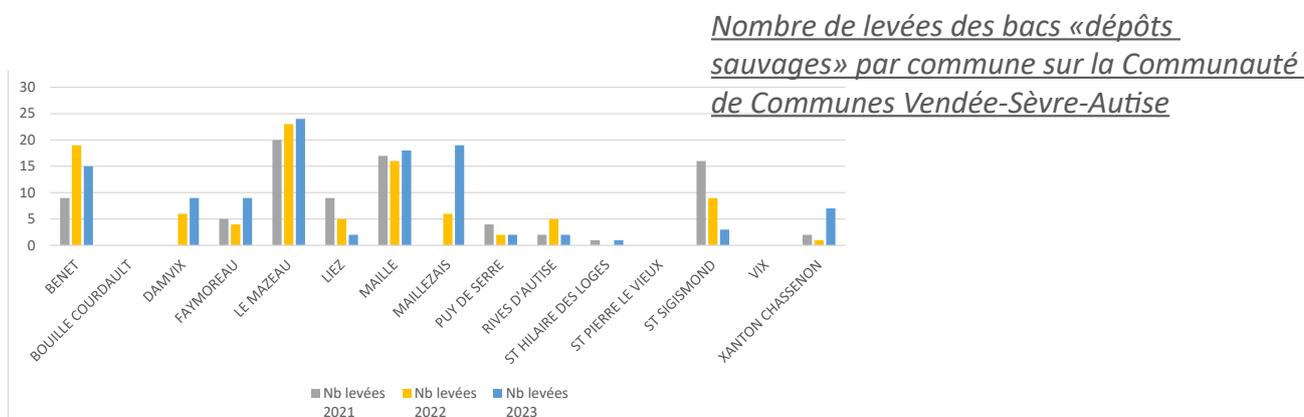
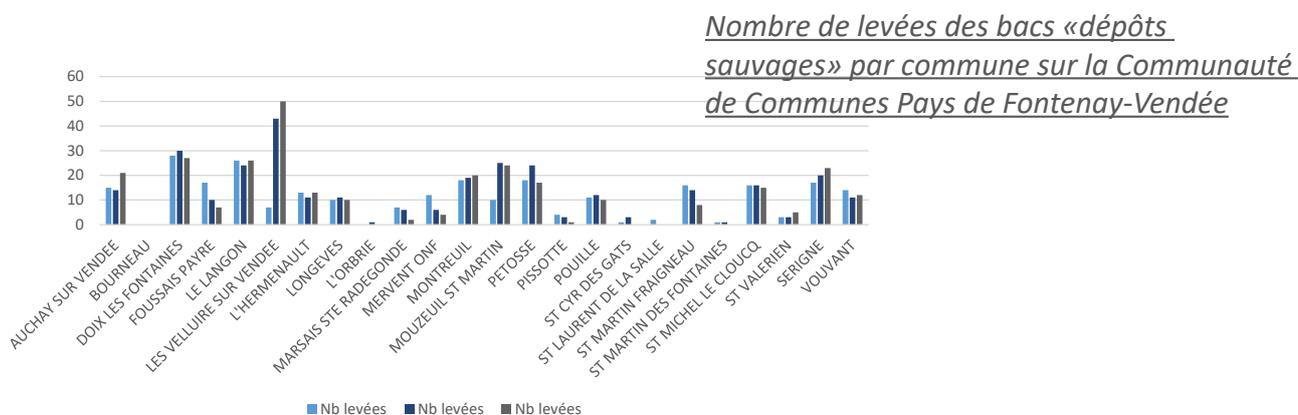
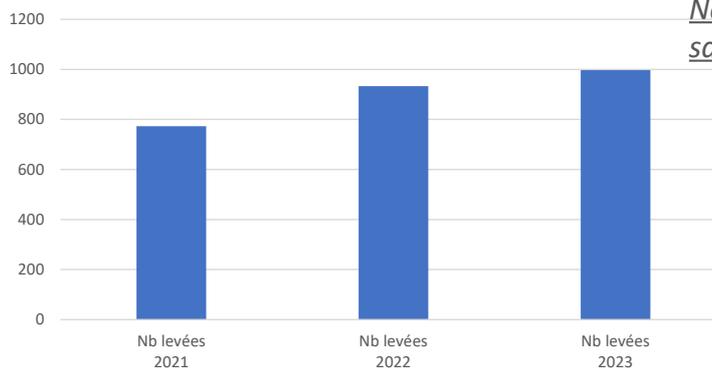
Citeo apporte un soutien d'environ 72 000 €/an pour la réalisation des actions de lutte contre les déchets abandonnés dont 0,5 ETP financé.

→ BILAN DU PLDA 2023 :

Actions prises en charge par le Sycodem :	Actions de sensibilisation :
<ul style="list-style-type: none"> Collecte des bacs «dépôts sauvages» (à l'usage des agents municipaux) non-facturée aux communes. Dépôts non facturés en déchèterie des dépôts sauvages collectés par les services municipaux. Mise à disposition de cartes d'accès pour dépôts gratuits en apport volontaire, attribuées aux structures (autres que communes) qui ont fait du ramassage de déchets abandonnés, tel que IME (institut médico-éducatif), bailleur social (Vendée Habitat), habitants. 	<ul style="list-style-type: none"> Prêt de matériel du Sycodem à des organisateurs de Clean Walks⁽¹⁾ >> 5 prêts en 2023, 140 personnes concernées. Interventions auprès du jeune public comme relais de sensibilisation. >> 8 sensibilisations spécifiques sur les déchets au sol soit 145 pers. dont 120 enfants + 40 groupes sensibilisés soit 825 personnes au total. Communication dans la lettre d'info «L'Avis des Déchets» sur la gestion globale des déchets (horaires déchèterie, modalité de collecte) + un article spécifique sur les dépôts sauvages dans la lettre d'info «L'Avis des Déchets» de décembre 2023. Publications spécifiques sur le sujet sur Facebook. >> 3 posts sur des opérations de nettoyage, 1 post sur les dépôts sauvages. Contrôle des abandons de déchets pour réprimander le geste en collaboration avec la police municipale de Fontenay-le-Comte. Renouvellement de la signalétique des consignes de tri sur les points d'apport volontaire. Expérimentation d'un service payant de collecte d'encombrants à domicile afin de limiter leur présence au pied des conteneurs d'apport volontaire à Fontenay-le-Comte. >> 5 pers. concernées en 2023, abandon de l'expérimentation.

⁽¹⁾ opérations Nettoyons la Nature

➔ RÉSULTATS DE LA COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES



Litrage des «dépôts sauvages» assimilés aux ordures ménagères, au pied des conteneurs enterrés de Fontenay-le-Comte (relevés de mars à juin)

Au total en 2023, près de **75 tonnes** de dépôts sauvages ont été collectés par le Sycodem, soit environ 31 000 € de charges.

Indicateurs financiers

> Résultat du Compte Administratif 2023

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Président. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisée au cours de l'année.

Dépenses de fonctionnement	5 533 145,55 €
Recettes de fonctionnement	6 016 446,38 €
Résultat de fonctionnement	483 300,81 €
Dépenses d'investissement	1 137 403,25 €
Recettes d'investissement	1 558 451,66 €
Solde d'investissement	421 048,41 €
Résultat global de clôture	904 349,22 €

> Section de fonctionnement

→ LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

		CA 2022	CA 2023	EVOLUTION
70	Produits des services	114 529,20	117 721,20	+ 2,7 %
73	Impôts et taxes	41 827,00	0,00	/
74	Dotations et participations	5 442 797,71	5 642 997,95	+ 3,5 %
75	Autres produits de gestion courante	10 224,45	144 563,25	+ 92,9 %
77	Produits exceptionnels	2 191,59	12 000,00	+ 81,7 %
78	Reprises sur amortissements et provisions	7 461,86	25 137,96	+ 70,3 %
	TOTAL produits de fonctionnement	5 619 031,81	5 942 420,36	+ 5,4 %



En 2023, les produits de fonctionnement se sont élevés à 5 942 420,36 € en rapport à 2022. Les raisons de cette progression seront évoquées ci-dessous.

Les produits des services et du domaine

Ces recettes regroupent :

- les redevances spéciales d'enlèvement des ordures ménagères (syndicat mixte CYCLAD, facturation des festivals, des professionnels hors territoire, facturation papier) s'élèvent à 13 328,70 €,
- les remboursements de Trivalis pour les transports gravats, bois, cartons et bennes déchetteries s'élèvent à 92 817,90 €,
- la régie pour vente de cartes temporaires, kits zéro déchets, facturation de gobelets manquants, pastilles pour les campings-caristes est de 2 897,50 €
- les ventes diverses :
 - » rachat de papier par Trait d'Union : 2 577,54 € ; de cartons par Sud Vendée Recyclage : 570,66 € contre 4 833,16 € sur l'exercice 2022 ; de radiographies pour 96,30 €.
 - » sacs bio-déchets : 2 080 € ; vente d'un bac cartons bruns pour 146,22 € ; serrures : 720 €
 - » bacs démantelés pour recyclage : 1 011,04 €
 - » véhicules avec système de bennage : 333,34 € (3 usagers)
 - » gobelets manquants : 122 €.

Les impôts et taxes

En 2021, le Sycodem a signé une convention d'analyse et de conseil en fiscalité de l'environnement avec la société CTR-OFEE afin de bénéficier d'un remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation de produits énergétiques (TICPE) sur les achats de carburants.

Année	Remboursement douanes	Rémunération CTR	Gains
2018	21 756,84 €	9 137,87 €	12 618,97 €
2019	22 552,30 €	9 471,97 €	13 080,33 €
2020	22 623,78 €	9 501,98 €	13 121,80 €
2021	19 203,22 €	8 065,36 €	11 137,86 €



Les conditions d'éligibilité ont été modifiées et le Sycodem ne peut plus bénéficier de ces dispositions (en 2022, critère SPIC). En 2023, le critère SPIC a été remplacé par l'assujettissement à la TVA.

Un dossier est en cours pour l'ingénierie sociale (réduction Fillon et des taux allocations familiales et maladie). Un 1^{er} courrier de refus a été reçu de l'URSSAF début février 2024. Le cabinet poursuit les démarches.

Les dotations, subventions et participations

Les contributions de la redevance incitative des deux communautés de communes membres se sont élevées à 5 454 726,50 € réparties comme suit :

Régularisation rattachement 2022	CC PFV ⁽¹⁾	- 49 649,95 €
	CC VSA ⁽²⁾	- 17 312,21 €
Régularisation 2022 (déménagements, emménagements)	CC PFV	98 270,16 €
	CC VSA	36 589,88 €
1 ^{er} semestre 2023	CC PFV	1 792 024,32 €
	CC VSA	759 114,63 €
Rattachement 2 ^{ème} semestre 2023	CC PFV	1 990 554,31 €
	CC VSA	845 135,36 €

⁽¹⁾ Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée

⁽²⁾ Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise



Le Syndicat a bénéficié en 2023 du filet inflation de l'Etat s'élevant à 133 072 € ainsi que des subventions de l'ADEME dans le cadre de l'accompagnement sur le compostage (poste maître composteur et dépenses d'animation, communication) pour 35 451,04 € ; de Trivalis par l'intermédiaire de Citéo pour 13 289,30 € ; d'Eco TLC pour les actions de communication sur les textiles pour 5 123,60 €.

Les autres produits de fonctionnement

Le chapitre 75 enregistre les recettes suivantes :

- Bail pour le terrain des panneaux photovoltaïque de Foussais-Payré pour 10 519,60 €,
- Rattachement de la régularisation en faveur du Sycodem de l'appel à contributions de Trivalis pour 75 000 €
- Remboursement des sinistres (pare-brise et accident véhicule et aussi PAV et barrière déchèterie avec tiers responsable) pour 50 529,85 €
- Remboursement d'une prestation STYX non réalisée : 6 683,43 €
- Vente de bois : 1 300 €

Au chapitre 77 est recensée la vente de la benne à ordures ménagères 16 tonnes pour 12 000 €.

Le chapitre 78 regroupe les reprises sur provisions pour risques et charges pour paiement des admissions en non-valeur et créances éteintes des deux structures membres (23 207,43 €) et reprises sur dépréciation des actifs circulants. (1 930,53 €).

→ LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

		CA 2022	CA 2023	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	881 323,12	967 503,26	+ 8,91 %
012	Charges de personnel	1 939 576,76	1 965 493,37	+ 1,32 %
65	Autres charges de gestion courante	1 935 256,33	1 967 039,37	+ 1,62 %
66	Charges financières	76 409,50	81 537,36	+ 6,29 %
67	Charges exceptionnelles	0,00	10 000,00	+ 100,00 %
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 890,00	0,00	/
013	Atténuation de charges	49 832,23	30 845,20	- 61,56 %
	TOTAL charges de fonctionnement	4 784 623,48	4 960 728,16	+ 3,5 %

Les charges à caractère général

Les charges à caractère général se sont élevées à 967 503,26 € soit une hausse de 8,91% par rapport à 2022. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

	Articles	2022	2023	EVOLUTION
60612	Electricité	25 006,02 €	38 693,11 €	+ 35,37 %
60622	Carburant	280 719,13 €	273 428,13 €	- 2,67 %
611	Contrats de prestation de service	63 775,80 €	86 948,62 €	+ 26,65 %
61551	Entretien matériels roulants	173 449,49 €	233 406,74 €	+ 25,69 %
6262	Frais télécommunications	30 340,03 €	28 602,90 €	- 6,07 %
62878	Remboursement ANV ⁽¹⁾ – Créances éteintes CC	5 837,90 €	33 707,43 €	+ 82,68 %

⁽¹⁾ Admission en Non-Valeur

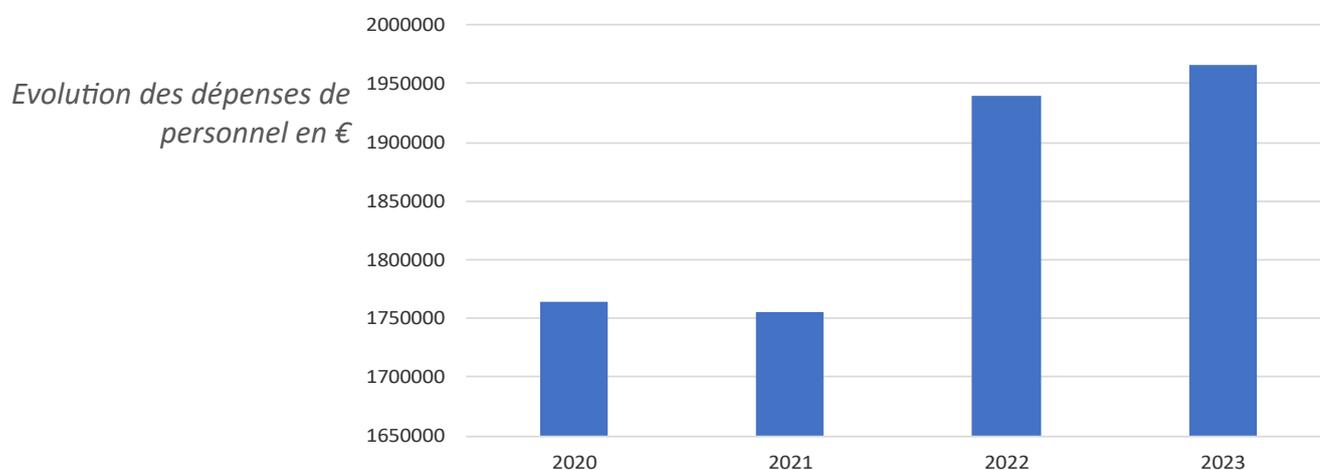
L'article 62878 – Remboursement de frais à d'autres organismes, a augmenté de 8 837,90 € les remboursements des ANV et créances éteintes aux deux communautés de communes (5 837,90 € en 2022 contre 23 207,43 € en 2023) et d'autre part les dépenses liées au partenariat au contrat CIFRE sur l'économie circulaire (en 2023, un seul trimestre a été facturé à savoir 10 500 €).

Ces hausses ont été compensées par la baisse de certains postes de dépenses :

- 6228 dans lequel étaient recensées les charges de la société CTR pour le conseil en fiscalité de l'environnement mais les recettes n'ont pas été enregistrées aussi. - 16 780,57 €
- 6063 – fournitures (entretien, petits équipements,...) - 11 750,12 €
- 61558 – Entretien autres biens mobiliers - 8 727,89 €

Les charges de personnel

En 2023, les dépenses de personnel se sont élevées à 1 965 493,37 €, une hausse de 1,32 % par rapport à 2022. Si on tient compte des atténuations de charges (remboursement des indemnités journalières, compensation SFT et en 2023, remboursement par agents aux titres restaurant), cette hausse augmente de 2,32 %.



Les raisons de cette hausse sont :

- les congés, les temps de formation et les arrêts maladies qui nécessitent un remplacement systématique en collecte et déchèterie dans un souci de maintien du service,
- la hausse de la valeur du point de 1,5% au 1^{er} juillet 2023,
- la hausse de l'IFSE la plus basse,
- la mise en place des titres restaurant en juillet 2023.

Au 31 décembre 2023, le Sycodem compte 39 agents titulaires, une alternante en BTS et neuf agents contractuels dont 2 postes de longue durée (3 ans).

Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courantes se sont élevées à 1 967 039,37 € soit une hausse de 1,62 % par rapport à 2022.

En 2023, le Sycodem a versé une contribution pour le traitement des déchets collectés à Trivalis à hauteur de 1 916 674 €, soit une hausse de 13 % par rapport à 2022. 75 000 € ont été rattachées en recettes de fonctionnement et qui atténuent cette hausse en raison notamment de la nouvelle gestion des déchets verts (ressourceries végétales, végéteries privées,...).

Les autres dépenses de ce chapitre concernent les indemnités des élus (33 410,97 €), les subventions versées pour l'achat de broyeurs de végétaux (2 840,10 €), autres charges (14 114,30 €).

Les charges financières

Ces dépenses ont augmenté de 6,29 % entre 2022 et 2023, en raison notamment des intérêts dus avec l'utilisation de la ligne de trésorerie (12 404 € en 2023 contre 4 545 € en 2022).

Des emprunts (principaux et prêts relais) ont été contractés sur l'exercice 2023 pour financer l'acquisition du camion benne électrique et le projet ReCYCLE. Des intérêts ont été réglés fin novembre 2023 (6 269,89 €).

Les charges exceptionnelles et provisions

En 2023, seule une dépense de charges exceptionnelles a été enregistrée pour 10 000 € et correspondant à l'annulation d'un titre de l'exercice 2022 effectuée à tort au nom de l'ADEME.

> Section d'investissement

→ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

En 2023, les recettes d'investissement ont été les suivantes :

- affectation de la totalité du résultat d'investissement N-1 : 1 404 499,27 €
- FCTVA suite aux acquisitions de biens sur l'exercice 2022 : 66 027,78 €
- subvention d'équipement pour le programme de conteneurs semi enterrés :
 - » Résidence de la gendarmerie à Fontenay-le-Comte pour 6 668 €
 - » Résidence André Mady à Fontenay le Comte pour 10 352,75 €
- les subventions de soutien en lien avec les biodéchets :
 - » 3 797,13 € de l'ADEME pour financer le matériel d'équipements du maître composteur
 - » 6 093,81 € de TRIVALIS pour l'achat de composteurs
- les subventions d'investissement pour le projet ReCYCLE :
 - » 20 000 € de la MACIF
 - » 10 000 € de TRIVALIS au titre du programme de soutien aux recycleries
 - » 5 000 € de la MSA
 - » 2 500 € de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise
 - » (les 5 000 € de la Communauté de Communes Pays Fontenay-Vendée seront versés sur l'exercice 2024)
- les emprunts à hauteur de 886 440 €.

→ LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2023, les dépenses d'investissement (en TTC) se sont élevées à 1 137 403,25 € et dont les principales sont présentées ci-dessous :

- Chapitre 16 : remboursement du capital des emprunts pour 385 503,34 €
- Chapitre 20 : évolution du logiciel de gestion du temps (7 146 €), honoraires Recycle (architecte, SPS, contrôle technique,...) pour 20 473,20 €.
- Chapitre 21 :

» Benne à ordures ménagères électrique et la borne de recharge :	505 118,07 €
» Tablettes pour les BOM :	7 434,00 €
» Bacs ordures ménagères et emballages :	71 446,32 €
» Composteurs individuels et collectifs :	32 802,48 €
» Abri bacs coquillage et biodéchets, casiers compostage :	19 339,61 €
» Mise en place colonnes enterrée à la gendarmerie de Fontenay-le-Comte :	6 924,00 €

Les restes à réaliser et reportés sur l'exercice 2024 s'élèvent à 67 398,12 € dont la principale dépense est l'acquisition du châssis d'une micro-benne pour 42 845,15 €.

> La dette

→ ETAT DE LA DETTE EN 2023

Au 1er janvier 2023, le capital restant dû s'élève à 2 905 612,33 €. (cf tableau ci-dessous)

code interne	type	ans	fin	motif	capital restant dû au 01/01/2023	rem. annuel capital	remb. annuel intérêts	remb. annuel total
05-2	fixe	20	05/25	déchetterie Mouzeuil	53 958,74	20 991,30	1 725,67	22 716,97
06-6	fixe	20	06/27	déchetterie Fontenay	237 774,62	49 292,20	8 719,54	58 011,74
07-3	fixe	20	04/26	déchetterie L'Hermenault	131 163,27	30 567,48	6 164,67	36 732,15
09-1	fixe	20	10/29	construction CTLA	411 797,70	51 039,55	18 149,25	69 188,80
16-1	fixe	15	12/31	mise en place RI	1 823 749,00	189 846,00	28 349,02	218 195,02
22-01	fixe	5	04/27	camion bom GNV	173 169,00	37 905,54	1 367,22	39 272,76
23-01	fixe	5	04/28	camion électrique	0,00	5 861,27	3 382,57	9 243,84
23-02	fixe	20	06/43	projet ReCYCLE	0,00	0,00	0 00	0,00
					2 831 612,33	385 503,34	67 857,94	453 361,28

Etat des prêts-relais

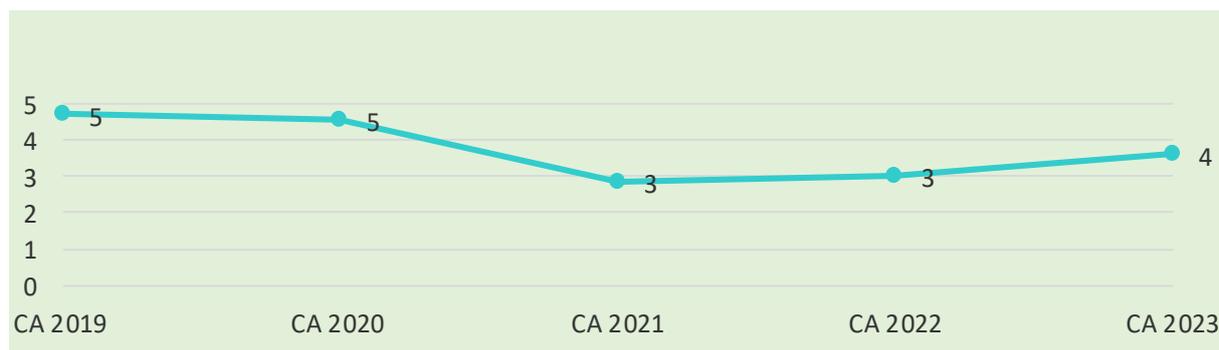
code interne	type	ans	fin	motif	capital restant dû au 01/01/2023	rem. annuel capital	remb. annuel intérêts	remb. annuel total
22-02	fixe	2	05/24	camion bom GNV	74 000,00	0,00	355,20	355,20
23-03	fixe	2	09/25	camion électrique	0,00	0,00	1 215,23	1 215,23
23-04	fixe	2	09/25	projet ReCYCLE	0,00	0,00	1 672,09	1 672,09
					74 000,00	0,00	3 242,52	3 242,52
TOTAUX					2 905 612,33	385 503,34	71 100,46	456 603,80

Au 1^{er} décembre 2023, le capital restant dû a été augmenté passant à 3 792 052,33 € avec les nouveaux emprunts contractés sur l'exercice 2023 comme suit :

Intitulés	Prêt principal	Prêt relais	Date débloccage
Camion électrique	365 000 €	133 000 €	03/08/2023
ReCYCLE	205 440 €	183 000 €	03/08/2023

→ CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT

Evolution de la capacité en nombre d'années



Ce ratio est considéré comme trop élevé lorsqu'il se situe dans la tranche 8 – 10 ans.

Avec un ratio de 4 années en 2023, la collectivité se situe en dessous de ce seuil. Il faudrait 4 années au Sycodem pour rembourser intégralement le capital de la dette, si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute.

> Redevance Incitative 2023

→ EVOLUTION DE LA GRILLE TARIFAIRE

La grille tarifaire de la redevance a été révisée fin 2022 pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2023, afin d'intégrer les tarifs suivants :

- en cas de déplacement au domicile, forfait de 10 € facturé (intervention gratuite si effectuée dans les ateliers à Fontenay-le-Comte),
- en cas de reprise de bacs très sales, coût de 20 €/bac repris (sur preuve photographique).

Les montants de la part fixe et de la part variable n'ont pas évolués en 2023.

→ EVOLUTION DE LA BASE DES REDEVABLES

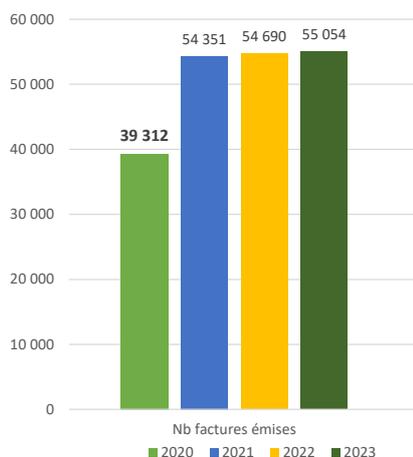
Les opérations de mises-à-jour de la base, d'intégration des mouvements de population, de régularisation des situations et des équipements en place sont réalisées en interne. Les campagnes de facturation sont effectuées par le Sycodem pour le compte des Communautés de Communes Pays de Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise.

	2020	2021	2022	2023	Evol. 2022-2023
Nb de comptes ouverts	2 353	2 483	2 378	2 176	- 9,3 %
Nb de comptes fermés	2 190	4 258	2 183	1 938	- 12,6 %
Moyenne des redevables	26 391	26 764	27 012	27 152	0,5 %
Taux d'ouverture de comptes/an	8,9 %	9,3 %	8,8 %	8 %	



Fin 2021 les comptes des usagers résidant sur la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral ont été fermés, du fait de l'arrêt de la convention d'accès aux déchèteries du Sycodem.

→ CAMPAGNES DE FACTURATION 2023

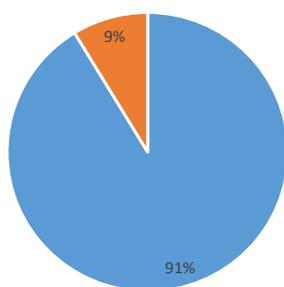


Evolution du nombre de factures de redevance émises



Le nombre de factures de redevance émises est relativement stable ; hormis en 2020, conséquence du passage de la facturation à terme échu.

Les réclamations sur facture, formulées auprès du Sycodem, font principalement suite à des changements de situation ou d'adresse. Elles sont rapidement régularisées. Certaines sont étudiées en commission et peuvent donner lieu à un avis défavorable, notamment dans le cas d'un défaut de compréhension sur le service de collecte ou les entrées en déchèteries.



Répartition des réclamations traitées

■ Nb d'Avis Favorable ■ Nb Avis Défavorable

> Analyse des coûts du service (issue de la «Matrice des Coûts», Ademe)

Population de référence : INSEE 2023 : 52 787 habitants.

→ EVOLUTION DU COÛT AIDÉ⁽¹⁾ (EN €TTC)

L'évolution du coût aidé est exprimée ci-dessous en **€TTC/habitant**.

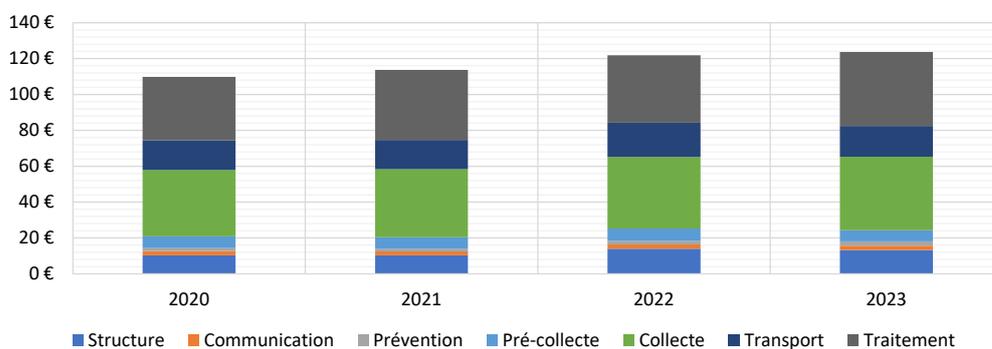
	2020	2021	2022	2023
Coût aidé €^{TTC}	4 530 981,58	4 706 556.41	4 913 190.93	5 202 077.30
Coût aidé €^{TTC}/hab.	85,76	89,02	92,89	98,55
Evolution N-1/N en €^{TTC}/hab.	7,36	3,26	3,86	9,52
Evolution N-1/N en %	+ 9 %	+ 4 %	+ 4 %	+ 10 %



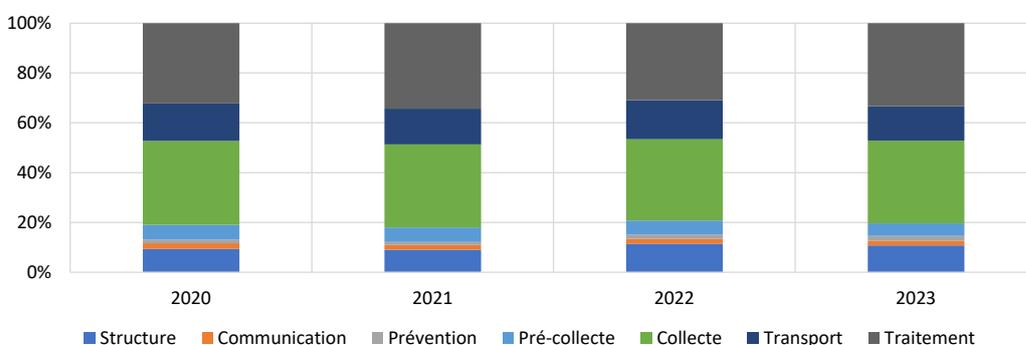
En 2023, le coût aidé continue d'augmenter, en passant à 98,55 €TTC/hab., impacté notamment par la hausse des coûts de traitement.

⁽¹⁾ ensemble des charges (fonctionnement, collecte...) moins les produits (revente de matériaux, prestations à des tiers...), les soutiens des éco-organismes et les aides publiques.

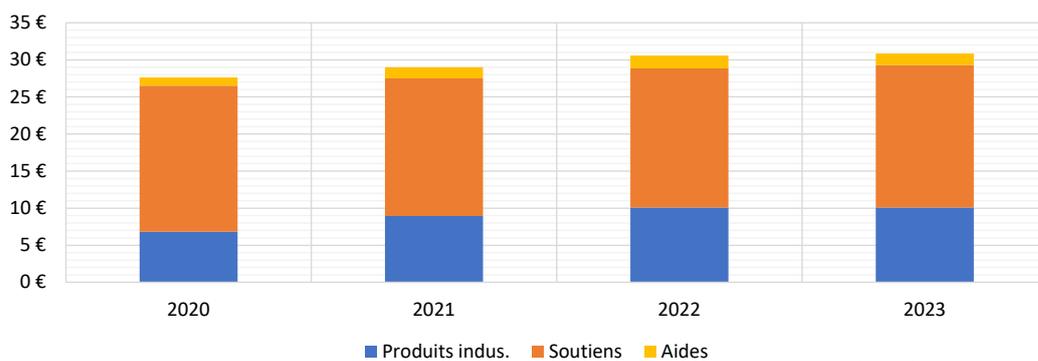
→ RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES COÛTS (EN €HT)



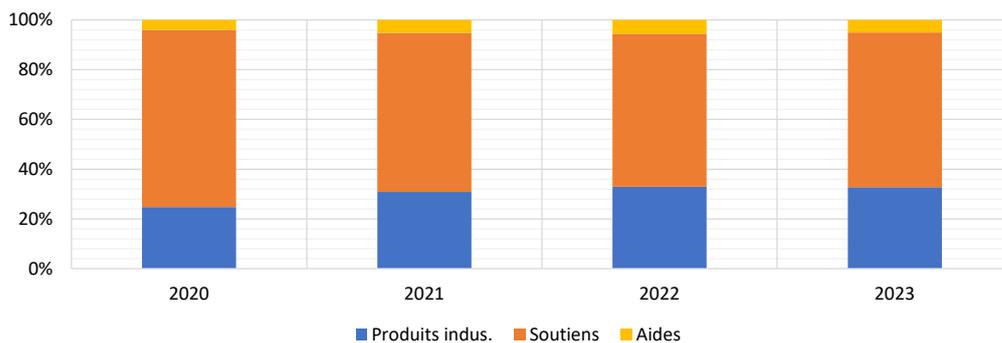
Répartition des CHARGES en €HT/hab./an



Répartition des CHARGES en %



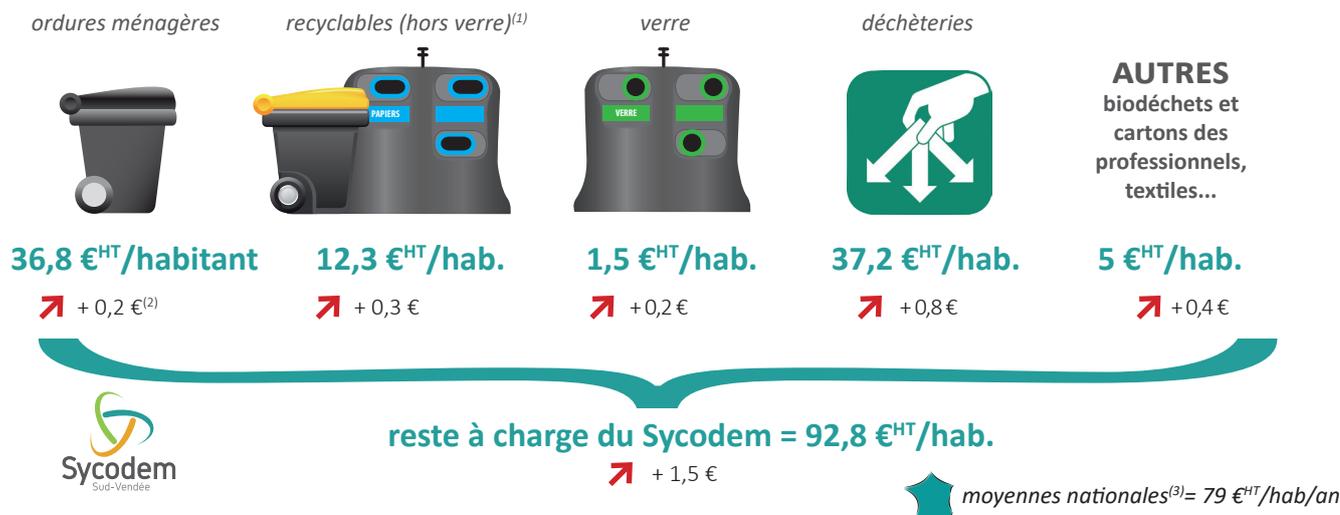
Répartition des PRODUITS en €HT/hab./an



Répartition des PRODUITS en %

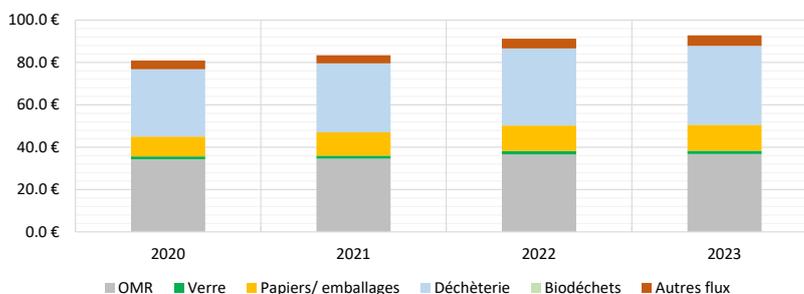
→ COÛT AIDÉ PAR FLUX = RESTE À CHARGE DU SYCODEM/FLUX (EN €HT/HAB)

Le coût aidé par flux de déchet est exprimé ci-dessous en €HT/habitant (extraction Matrice des coûts).

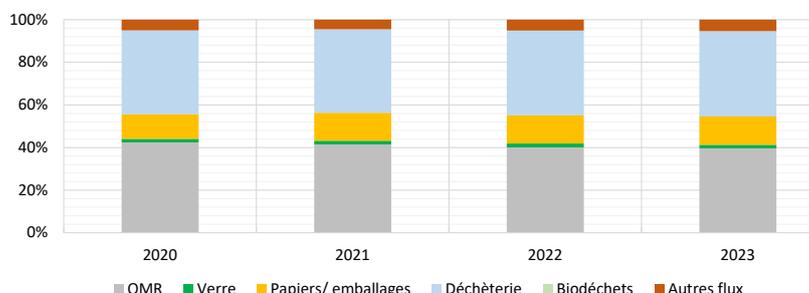


Indicateurs financiers

→ EVOLUTION DU COÛT AIDÉ PAR FLUX



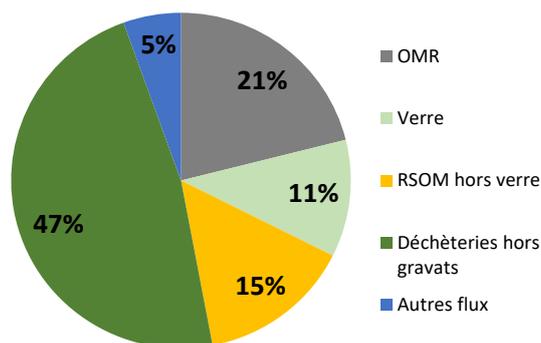
Evolution du **COUT AIDÉ PAR FLUX** en €HT/hab./an



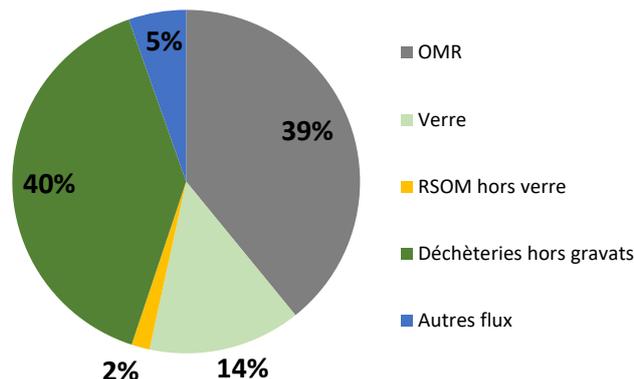
Evolution des **COUT AIDÉ PAR FLUX** en %

→ COMPARAISON TONNAGE / COÛT 2023

Répartition des **TONNAGES 2023** par flux



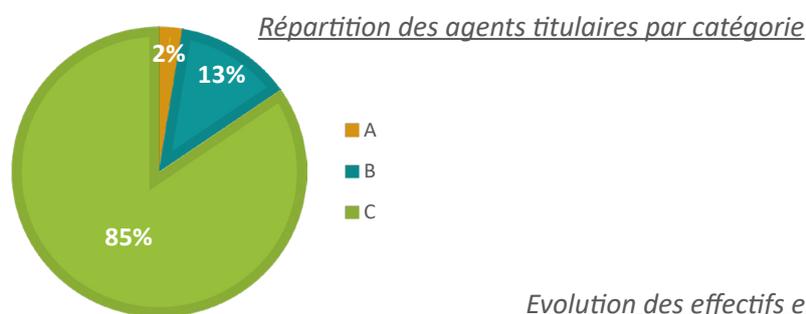
Répartition du **COUT AIDÉ 2023** par flux



⁽¹⁾ recyclables secs hors verre = emballages + papiers
⁽²⁾ comparaison 2022-2023
⁽³⁾ réf. Ademe : territoire mixte-rural.

Ressources Humaines

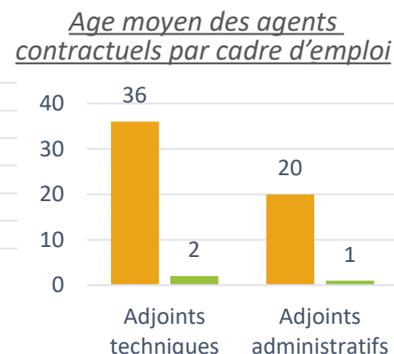
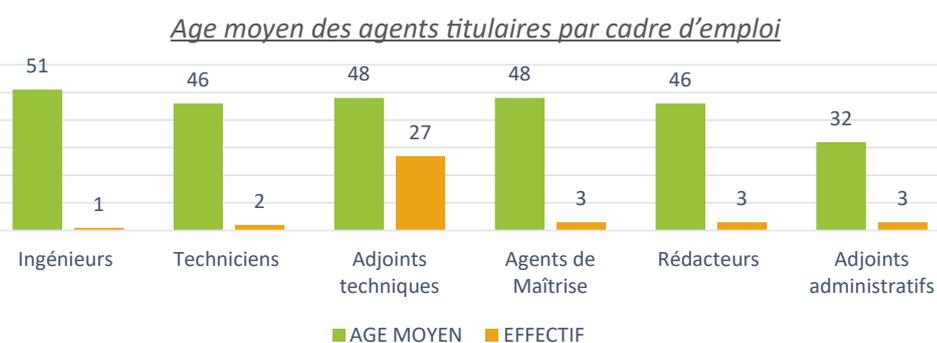
> Effectifs 2023



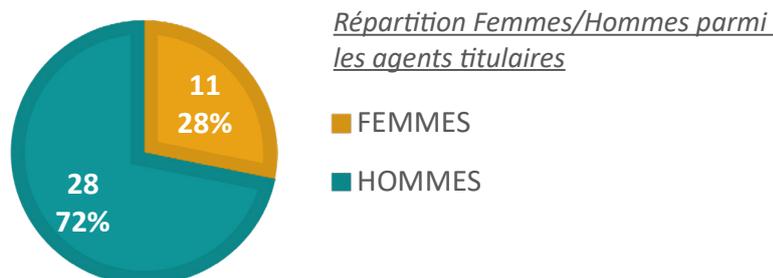
Année	ETP
2020	37,5
2021	37,5
2022	38
2023	38,8

Evolution des effectifs en Equivalent Temps Plein

> Age moyen des agents (au 31/12/2023)



> Répartition femmes/hommes en 2023



49 agents employés au 31/12/2023 = 39 fonctionnaires + 10 contractuels sur emploi permanent.

> Promotions 2023

10 avancements d'échelon, 4 avancements de grade en 2023.

> Mouvements 2023

- 1 nomination stagiaire et 2 titularisations
- 1 apprentissage toute l'année
- 1 mutation vers la Fonction Publique Hospitalière
- 2 demandes de disponibilités.

> Recours aux agents contractuels

Le motif principal de recours aux agents contractuels repose sur l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, à savoir *le remplacement d'un agent titulaire ou contractuel indisponible pour pallier les absences pour raisons de santé, ou les congés annuels* pour la grande majorité.

Les agents contractuels sont recrutés sur des postes d'agent de collecte et d'agent de déchèterie. **En 2023, le Sycodem a comptabilisé 16 agents différents.**

2 contrats de projets ont été signés en fin d'année 2023 pour la gestion des biodéchets.

Mise à disposition d'un doctorant par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée sur le sujet de recherche : *Fabcity rurale et développement territorial circulaire, relocaliser les flux de matières et de déchets.*

> Budget et rémunérations 2023

Dépenses de fonctionnement	5 533 145,55 €	Charges de personnel	1 965 493,37 €	Soit 36 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------	----------------	----------------------	----------------	--

charges de personnel en 2022 : 1 933 576,76 €



Le Sycodem perçoit un remboursement partiel des charges de personnel en lien avec les congés maladie des agents titulaires et contractuels (AT/MP et maladie ordinaire) ainsi qu'une compensation du versement du supplément familial de traitement. Nouveauté en 2023, la participation des agents aux titres restaurant.

En 2022, les recettes s'élevaient à 49 832,23 € et **en 2023 à 30 845,20 €** dont 7 664 € pour les titres restaurant.

> Actions 2023

- Evolution de la badgeuse avec l'espace agent pour le suivi des badgeages, la pose des congés annuels et autres demandes d'absence,
- Mise en place des titres restaurant.

Quelques chiffres :

- > Nombre d'arrêtés : 190,
- > Nombre de bulletins de salaire : 577,
- > Nombre d'indemnités de fonctions des élus : 48,
- > Nombre d'agents concernés par un arrêt de travail : 15 dont 4 contractuels,
- > Nombre de jours d'arrêt : 298 jours et 98 jours de congés maladie pour les contractuels.

Prévention des risques Hygiène - Sécurité

> Actions 2023 de prévention des risques



- Mise à jour de l'évaluation des risques et du document unique.
- Elaboration d'un plan annuel en Prévention-Hygiène et Sécurité pour l'année 2024 avec des objectifs.
- Pour les chauffeurs, suivi des cartes de conducteur, cartes de qualification et des CACES.
- Renouvellement des autorisations de conduite.
- Rédaction d'un encart « Zoom Sécurité » dans la newsletter mensuelle.
- Et tout au long de l'année, renouvellement de l'affichage sécurité.



→ ACCUEIL DES NOUVEAUX AGENTS

Tout nouvel agent, quel que soit son service, participe à diverses formations assurées en interne. Ce fonctionnement ouvre également les nouveaux agents à l'intégration dans les équipes déjà en place.



→ CONTRÔLES VGP (VÉRIFICATIONS GÉNÉRALES PÉRIODIQUES)

Opérés sur bâtiments, portails et portes sectionnelles, installations électriques, systèmes d'aération et d'alarmes, exutoires de fumée, ligne de vie, matériels de collecte, de déchèteries, de secours, véhicules lourds et légers, utilitaires.



→ REGISTRES : SIGNALEMENTS EN 2023

- 1 signalement en dangers graves et imminents,
- 5 signalements comme accidents du travail bénins,
- 2 signalements en hygiène et sécurité,
- 4 signalements sur les fiches individuelles des incidents et agressions.



→ INFRACTIONS

Pas d'infraction en 2023.

Risques Psycho-Sociaux :

Le diagnostic des RPS, effectué en 2022 au sein des services du Sycodem, a été intégré en 2023 au Document Unique de la collectivité, permettant son suivi et son évaluation. Les résultats de l'enquête et des entretiens ont été présentés de façon anonyme aux agents en avril 2023. Les facteurs de tension et de bien-être vont servir à établir un plan d'actions.

Envoyé en préfecture le 15/07/2024

Reçu en préfecture le 15/07/2024

Publié le 22/07/2024



ID : 085-258500446-20240711-2024_48-DE



Sycodem

Sud-Vendée

ensemble, réduisons nos déchets

**Pôle environnemental du Seillot - Allée Verte
85200 FONTENAY-LE-COMTE**

**accueil@sycodem.fr
www.sycodem.fr**